

Analyse paysagère et propositions d'aménagement

Parc du Mont-Royal, secteur Remembrance : Accès et sentiers du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Direction des sports, des parcs et des espaces verts



CLIENT:

Montréal 

Représenté par Mme Wendy Graham, directrice de projet

M. Daniel Chartier, collaborateur

M. Jacques Beaulieu, chef de section

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Direction des sports, des parcs et des espaces verts

Cabinet du directeur

801, rue Brennan - pavillon Duke, 4e étage, Mtl (Qc) H3C 0G4, T: 514.872.1457, F: 514.872.9818

FIRME D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE:

vlan paysages

Julie St-Arnault, architecte paysagiste

Micheline Clouard, architecte paysagiste

55 Mont-Royal Ouest, suite 700, Montréal, Qc, H2T 2S6

T 514.399.9889 F 514.399.1131 E labo@vlanpaysages.ca

CONTRAT:

Numéro de référence: BC - 96705

Photo en page couverture : Vue aérienne du site, Source: Ville de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1.0	LISTE DES FIGURES	1
2.0	INTRODUCTION	3
3.0	ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE	6
3.1	PREMIÈRES OBSERVATIONS DU LIEU	6
3.2	MORPHOLOGIE DU LIEU	8
3.3	PARTICULARITÉS TERRITORIALES	12
3.4	ÉVOLUTION DU LIEN VILLE-MONTAGNE	16
3.5	CIRCULATION ET USAGES ACTUELS DU SITE	18
3.6	ANALYSE VISUELLE	22
3.7	ENTITÉS PAYSAGÈRES DU SECTEUR REMEMBRANCE	24
4.0	PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT	31
4.1	PARTI D'AMÉNAGEMENT, LE NEUVIÈME DISTRICT	31
4.2	PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	32
4.3	CONCEPT D'AMÉNAGEMENT GLOBAL	34
4.4	CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ACCUEIL SECTEUR DU LAC-AUX-CASTORS	38
4.5	CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CEINTURE 2007	42
5.0	CONCLUSION	45
6.0	BIBLIOGRAPHIE	47

1.0 LISTE DES FIGURES

- Figure 1:** Vue aérienne du site, 2006, Source: Ville de Montréal
- Figure 2:** Versants abrupts du mont Royal, extérieurs et intérieurs, Source: Ville de Montréal, Daniel Chartier
- Figure 3:** Carte topographique du mont Royal, 1898, A. de Granpré, Source: Ville de Montréal
- Figure 4:** Coupe longitudinale 09, échelle 1:4000, Réf.: Plan de la végétation, page 11
- Figure 5:** Plan de la végétation, échelle 1:3000
- Figure 6:** Plan de la mise en contexte du secteur Remembrance, échelle 1:10 000
- Figure 7:** Parc du Mont-Royal - Secteur "Glades" - Sous-secteurs et projets, 2005, Source: Ville de Montréal
- Figure 8:** Aménagement d'une patinoire réfrigérée et des abords du lac, Groupe Cardinal-Hardy, Source: *Cahier de critère de design*, Ville de Montréal, décembre 2004, dossier 046-34
- Figure 9:** Scénario d'aménagement de l'échangeur Remembrance, Génivar / Daoust-Lestage, Source: Ville de Montréal, en cours
- Figure 10:** Plan concept secteur de la Maison Smith, Mathilde Ménard, stagiaire, Source: *Recherches sur le secteur de la Maison Smith*, Ville de Montréal, 2005
- Figure 11:** Les chemins de ceinture et de traverse du mont Royal, Source: Ville de Montréal, en cours
- Figure 12:** Réaménagement de l'intersection du Parc - des Pins, Source: Ville de Montréal, en cours, <http://ville.montreal.qc.ca>
- Figure 13:** Superposition au plan actuel des limites de la propriété Smith, 1870, Source: Ville de Montréal
- Figure 14:** Superposition au plan actuel du plan de Frederick Law Olmsted, 1877, Source: Ville de Montréal
- Figure 15:** Superposition au plan actuel du plan de l'accès au tramway, 1947, Source: Ville de Montréal
- Figure 16:** Superposition au plan actuel du plan de Clarke & Rapuano, 1955-58, Source: Ville de Montréal
- Figure 17:** Pavillon du Lac-aux-Castors, hiver, Source: Ville de Montréal, Daniel Chartier
- Figure 18:** Pavillon du Lac-aux-Castors, nuit, Source: Ville de Montréal, Daniel Chartier
- Figure 19:** Superposition au plan actuel du plan de Frederick Gage Todd, 1938, Source: *Cahier de critère de design*, Ville de Montréal, déc. 2004, dossier 046-34
- Figure 20:** Artères - voies cyclables, accès piétons, Source: Ville de Montréal
- Figure 21:** Plan des réseaux de circulation, échelle 1:3000
- Figure 22:** Vue aérienne du site, 2006, Source: Ville de Montréal
- Figure 23:** Plan des entités paysagères, échelle 1:3000
- Figure 24:** Coupe transversale 01, échelle 1:500, le carrefour, Réf.: Plan des entités paysagères, page 27
- Figure 25:** Coupe transversale 02, échelle 1:500, la bande longitudinale et la montée, Réf.: Plan des entités paysagères, page 27
- Figure 26:** Coupe transversale 03, échelle 1:500, la bande longitudinale et la montée, Réf.: Plan des entités paysagères, page 27
- Figure 27:** Coupe transversale 04, échelle 1:500, la bande longitudinale et le secteur du Lac-aux-Castors, Réf.: Plan des entités paysagères, page 27
- Figure 28:** Coupe transversale 05, échelle 1:500, la bande longitudinale et le secteur du Lac-aux-Castors, Réf.: Plan des entités paysagères, page 27
- Figure 29:** Plan d'aménagement global proposé, échelle 1:3000
- Figure 30:** Plan d'aménagement global proposé avec l'échangeur existant, échelle 1:3000
- Figure 31:** Coupe transversale 01, chemin Remembrance, échelle 1:100, Réf.: Plan d'aménagement global proposé, page 35
- Figure 32:** Coupe transversale 02, chemin Remembrance, échelle 1:100, Réf.: Plan d'aménagement global proposé, page 35
- Figure 33:** Coupe transversale 03, chemin de ceinture, échelle 1:100, Réf.: Plan d'aménagement global proposé, page 35
- Figure 34:** Parc du Mont-Royal, carte Olmsted, plan de 1877, Source: Ville de Montréal, 0225plan1877parc.jpg
- Figure 35:** Parc du Mont-Royal, secteur Glades, plan Pinsonault 1907, Source: Ville de Montréal, 0225plan1907lac.jpg
- Figure 36:** Plan de Frederick Gage Todd, 1937, Source: *Cahier de critère de design*, Ville de Montréal, décembre 2004, dossier 046-34
- Figure 37:** Parc du Mont-Royal, plan 1947, Source: Ville de Montréal, 0225base1947dessin_lac.jpg
- Figure 38:** Parc du Mont-Royal, secteur du Lac-aux-Castors, esquisse 1956, Service des Travaux publics, Source: Ville de Montréal, 0225esquisse1956lac1colorié.jpg
- Figure 39:** Parc du Mont-Royal, esquisse 1957, Source: Ville de Montréal, 0225fichier1957-25.jpg
- Figure 40:** Parc du Mont-Royal, Lac-aux-Castors, perspective 1956-57, Source: Ville de Montréal, Perspective_Chalet_M-R5.tif
- Figure 41:** Plan d'aménagement proposé, Groupe Cardinal-Hardy, Source: *Cahier de critère de design*, Ville de Montréal, décembre 2004, dossier 046-34
- Figure 42:** Plan d'aménagement du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors, travaux 2007, échelle 1:500
- Figure 43:** Plan d'aménagement temporaire du chemin de ceinture, travaux 2007, échelle 1:3000
- Figure 44:** Coupe transversale 01, chemin multifonctionnel, échelle 1:100, Réf.: Plan d'aménagement temporaire du chemin de ceinture, page 43

2.0 INTRODUCTION

Contexte de l'étude

Le mandat octroyé à VLAN paysages par la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal comprend l'analyse et la caractérisation du paysage du secteur Remembrance dans le parc du Mont-Royal. La caractérisation paysagère donne lieu à de nouvelles orientations pour la configuration du chemin Remembrance, du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors, des stationnements ainsi que du réseau de circulation. Le mandat inclut aussi la préparation de plans et devis pour une portion du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors, soit l'entrée depuis les stationnements. Ces travaux, prévus pour le printemps 2007, font suite au réaménagement de la patinoire réfrigérée. Ils consolideront le lien entre le chemin Remembrance et le lac. Le rapport présente tout d'abord les résultats de l'analyse du site, puis les propositions d'aménagement global et du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors dans le secteur des «Glades».

Problématique

Le projet du secteur Remembrance s'inscrit dans le cadre du plan de mise en valeur du mont Royal (1992). Constitué site du patrimoine par la Ville de Montréal (1988), reconnu éco-territoire (2004) et classé monument historique et naturel par le Ministère de la Culture et des Communications (2005), le mont Royal demande une attention particulière dans ses réaménagements. L'étude prend également en compte le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004), la déclaration concernant le mont Royal par la National Association for Olmsted Parks (2002), le texte rédigé par Dr. Charles E. Beveridge sur le mont Royal (2007), la charte du mont Royal, la charte de Burra (1979 et 1999) ainsi que la charte de Florence (1982).

Le secteur Remembrance est un lien privilégié entre la montagne et la ville, caractérisé par la présence du chemin Remembrance. Ce dernier est une voie automobile jugée aujourd'hui surdimensionnée par de nombreux acteurs, ne laissant que des restes pour les piétons et les cyclistes. L'administration municipale souhaite intégrer au secteur Remembrance un chemin de ceinture polyvalent (vélo, piéton) qui fera le tour des trois sommets de la montagne et viendra améliorer les conditions d'accès au parc du Mont-Royal. Ce sentier est un prolongement du chemin Olmsted jusqu'aux limites du mont Royal, reliant plusieurs propriétés sur une dizaine de kilomètres. Il est rattaché au réseau cyclable de la ville et permet de rejoindre le carrefour du Parc / des Pins, d'enjamber la voie Camilien-Houde et de faciliter l'entrée au parc depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. Dans le secteur Remembrance, il est prévu qu'il emprunte la chaussée sud de la route. La démolition de l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance est également envisagée afin d'améliorer l'accès à la montagne et la synergie entre les parcs du Mont-Royal et Summit.

Le site à l'étude est aussi défini par la présence du secteur d'accueil et d'activités du Lac-aux-Castors. C'est l'un des sites les plus fréquentés du parc. Il a été réalisé en partie selon les plans de Frederick Gage Todd en 1938 et selon l'aménagement de 1958 pour le lac. Il a été rénové en 2006 par la firme Cardinal et Hardy lors de la construction de la patinoire réfrigérée. Ces travaux, comprenant la rénovation du pavillon et l'introduction d'un restaurant, ont augmenté l'achalandage du lieu. L'espace du pavillon est maintenant mieux organisé mais le lien entre ce dernier et le chemin Remembrance est déstructuré et dangereux pour les piétons. Son seuil et le lien visuel avec le Lac-aux-Castors depuis la route doivent être développés.

Finalement, l'identité du secteur Remembrance reste ambiguë. En effet, ce territoire ne faisait pas partie du parc du Mont-Royal à l'époque d'Olmsted. Conçu depuis comme une zone de circulation automobile, l'ancrage du site au parc reste à développer et son caractère paysager à renforcer.

2.0 INTRODUCTION (suite)

Objectifs généraux

Les objectifs du mandat octroyé à notre firme par la Ville de Montréal sont les suivants:

- Développer une vision d'ensemble pour le secteur Remembrance;
- Intégrer une piste multifonctionnelle (chemin des trois sommets / chemins de ceinture et de traverse du mont Royal) liant le parc aux secteurs adjacents;
- Reconfigurer le chemin Remembrance et les stationnements;
- Consolider le lien piétonnier entre le stationnement et le nouveau pavillon d'accueil du Lac-aux-Castors.

Méthodologie d'analyse

Notre analyse prend appui sur une première lecture du lieu, effectuée lors des visites initiales sur le terrain. Ces observations permettent de relever les faits saillants du paysage et d'orienter l'analyse. Ensuite, les caractéristiques morphologiques, territoriales, historiques, d'usages et visuelles du secteur ont été étudiées. Ces études permettent de préciser les potentiels et les contraintes du lieu ainsi que de définir quatre entités paysagères qui sont renforcées dans la proposition d'aménagement. Les potentiels et les contraintes identifiés mènent à l'élaboration d'un parti et d'une série de principes d'aménagement qui orientent le concept pour le secteur Remembrance.

Comme le projet se réalisera par phases, nous avons produit un scénario d'aménagement des chemins de ceinture et de traverse du mont Royal réalisable dès 2007, avant même que les travaux sur le chemin Remembrance et le carrefour ne soient réalisés. Nous regardons la possibilité de reconfigurer le chemin Remembrance avant le démantèlement de l'échangeur si nécessaire et nous proposons des interventions pouvant être réalisées dès le printemps 2007 pour le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors.

Nous avons consulté le plan de mise en valeur du mont Royal, l'ouvrage «La Montagne en question, volume 1 et 2», le plan du projet des chemins de ceinture et de traverse du mont Royal, les déclarations et chartes concernant la montagne et nommées plus haut, l'étude de Cardinal et Hardy pour le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors, l'étude de la stagiaire Mathilde Ménard pour le secteur de la maison Smith et l'étude du consortium Daoust Lestage - Genivar pour le réaménagement du carrefour Côte-des-Neiges / Remembrance. Nous avons également pris connaissance de l'ensemble des plans et illustrations pertinentes (photos aériennes, cartes historiques, plans topographiques, plans stratégiques d'interventions, plan du potentiel visuel, etc.) fournies par la Ville et concernant le secteur (figure 1). Les scénarios d'aménagement du secteur identifiés préalablement par la Ville ont été intégrés et analysés. Une série de rencontres avec les architectes paysagistes Wendy Graham et Daniel Chartier a favorisé l'intégration des réflexions élaborées par la Ville.



Figure 1: Vue aérienne du site, 2006
Source: Ville de Montréal

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE
3.1 PREMIÈRES OBSERVATIONS DU LIEU

Une série de grandes observations a été effectuée lors des premières visites du lieu. Elles caractérisent le paysage et résument les attraits frappants de l'expérience spatiale. Elles ont orienté l'analyse du site, les thèmes abordés.

Premières observations:

- *Le secteur Remembrance est une sorte de vallon bordé d'arbres et longé par des talus, dont la topographie et l'aménagement permettent d'aller vers le sommet de la montagne et dont la configuration permet un lien visuel entre le parc Summit (sommet de Westmount) et le coeur du parc du Mont-Royal (sommet du mont Royal).*
- *Le positionnement limitrophe de ce secteur par rapport au parc du Mont-Royal, dont il est principalement une zone de service pour la circulation véhiculaire, lui confère un caractère ambigu.*
- *Cette zone est perçue comme une série de circuits automobiles et piétons qui se croisent et se chevauchent et dont la surface d'asphalte domine les vues.*
- *L'expérience du lieu est grandement influencée par la vitesse de déplacement des usagers, principalement automobilistes, qui empruntent le chemin Remembrance.*



Modulation de la topographie du secteur



Cadrage visuel par la végétation



Étendue des surfaces végétales



Dominance du réseau automobile



Caractère limitrophe du secteur à l'étude



Vue sur le sommet de Westmount, parc Summit

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

3.2 MORPHOLOGIE DU LIEU

Le chemin Remembrance croise le chemin de la Côte-des-Neiges qui est situé dans une vallée, entre le sommet de Westmount d'une part et les sommets du mont Royal et d'Outremont d'autre part. Le tracé du chemin Remembrance suit une forme de corridor localisé entre le sommet d'Outremont et la Butte de l'abri. Il offre une montée progressive qui rejoint l'ombilic de la montagne (figure 2 et 3) et la voie Camilien-Houde, elle-même située dans un vallon entre le sommet d'Outremont et le sommet du mont Royal. En plus de suivre la topographie naturelle de la montagne, le chemin Remembrance est longé de talus façonnés lors des travaux d'aménagement de la route. Ces derniers viennent souligner le caractère montagneux du lieu. La pente du chemin Remembrance est douce et légèrement plus accentuée vers l'Ouest (figure 4). Elle est interrompue par l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance dont l'infrastructure crée une barrière physique accentuée par un rehaussement du sol à ses abords. L'échangeur constitue un corps étranger dans la silhouette naturelle de la montagne.

Dans cette sorte de vallée, le cadre visuel est principalement constitué par la végétation qui recouvre les talus gazonnés. Les végétaux accentuent la création du corridor, fermant davantage les limites du site (figure 5). Au sud-ouest il s'agit d'une forêt dense tandis que vers le sommet du mont Royal les plantations sont liées au secteur des «Glades». C'est une grande clairière à la topographie souple entourée de boisés. La bande longeant le cimetière, vers le Nord, est plantée d'un alignement discontinu d'arbres à grand déploiement .

Les limites du site à l'étude sont liées au bassin visuel du lieu défini par la topographie et la végétation (figure 5). Ce bassin visuel est longitudinal, ayant pour limite est et ouest les sommets de Westmount et du mont Royal. Vers le nord, des vues sont filtrées sur le cimetière tandis que la profondeur de champ de la limite sud du site varie selon la présence des massifs végétaux et de la topographie.

Potentiels et contraintes :

- Force de la forme longitudinale et vallonnée du site créée par la topographie;
- Intérêt des talus témoignant du caractère montagneux du site;
- Intérêt de la topographie douce du chemin Remembrance facilitant l'accès au sommet;
- Qualité du cadre végétal omniprésent de part et d'autre du chemin.

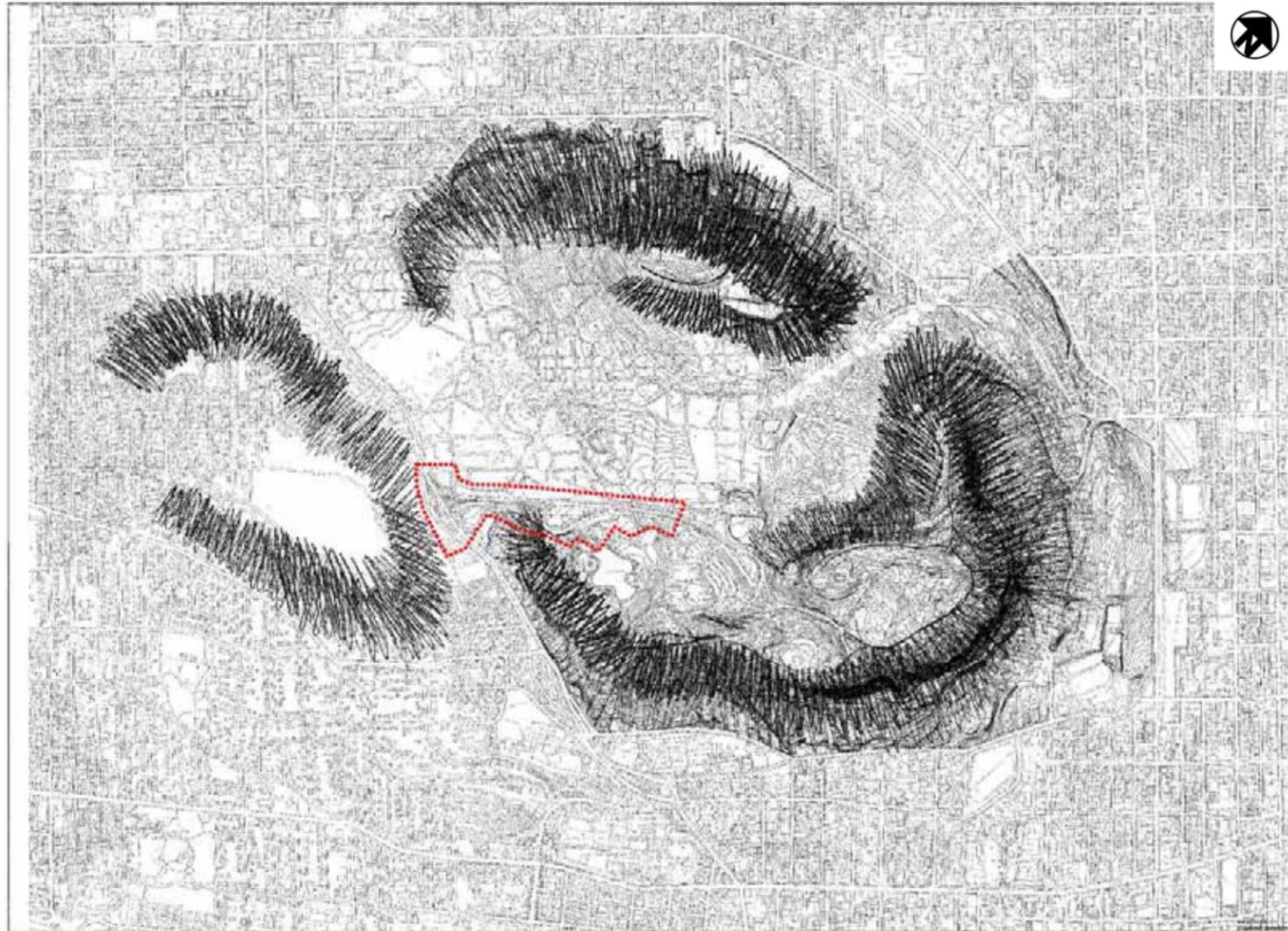


Figure 2: Versants abrupts du mont Royal, extérieurs et intérieurs
 Source: Ville de Montréal, Daniel Chartier

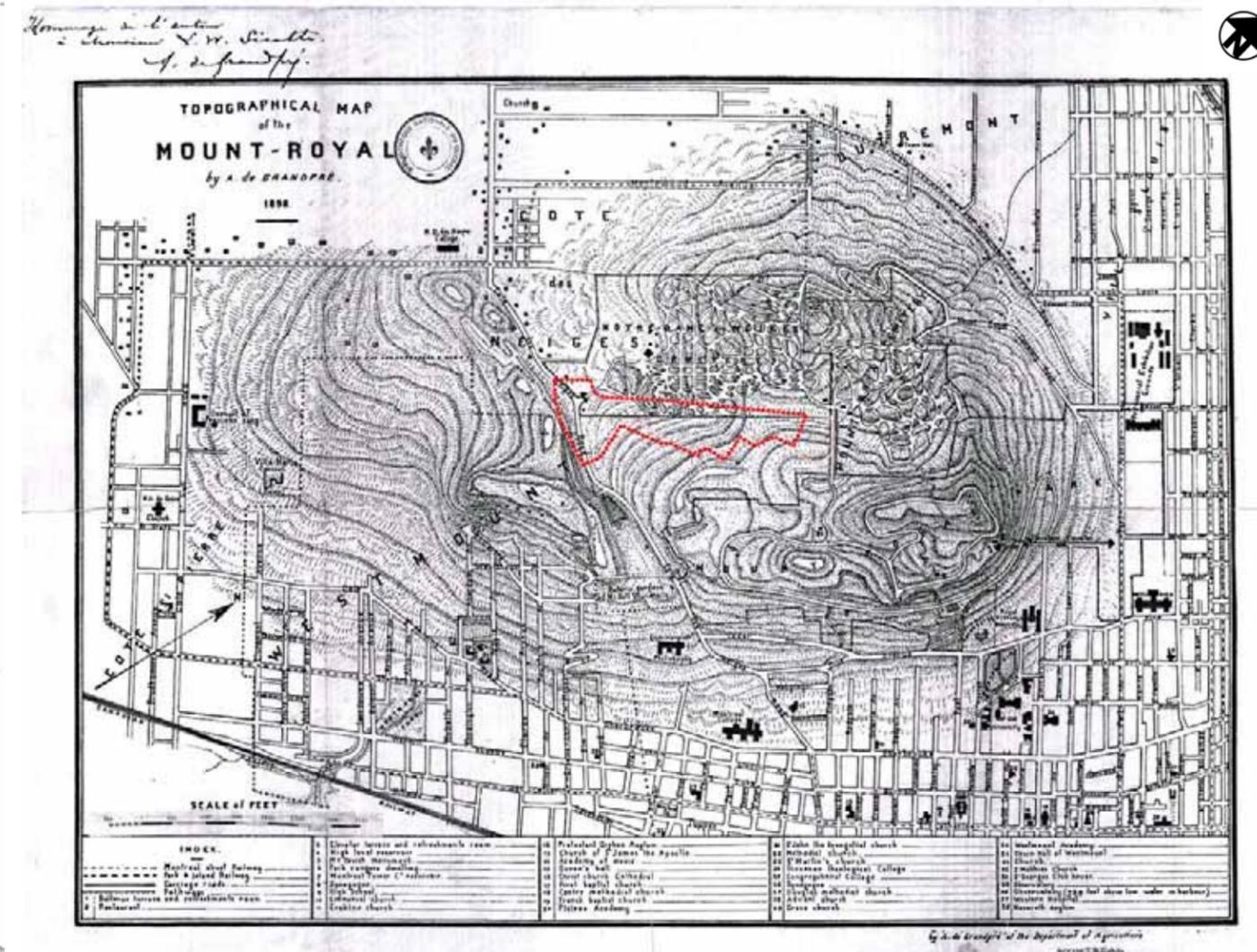


Figure 3: Carte topographique du mont Royal, 1898, A. de Granpré
 Source: Ville de Montréal

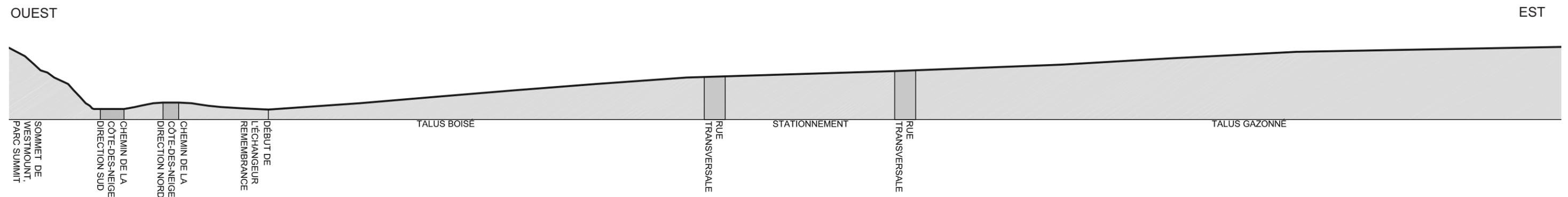


Figure 4: Coupe longitudinale 01, échelle 1:3000
 Réf.: Plan de la végétation, page 11

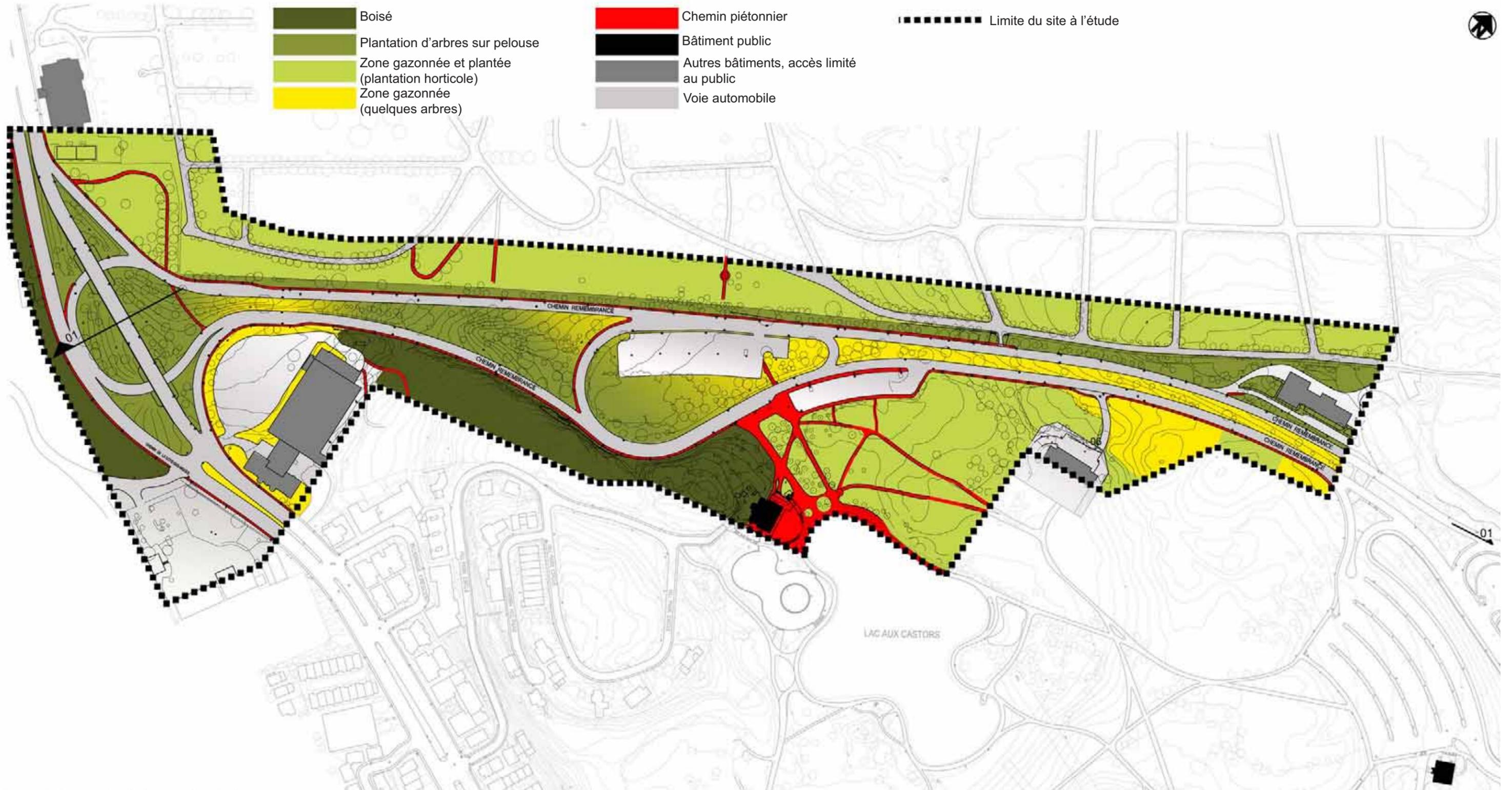


Figure 5: Plan de la végétation, échelle 1:3000

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

3.3 PARTICULARITÉS TERRITORIALES

Le secteur Remembrance ne faisait pas partie du parc à l'époque d'Olmsted. Il constitue un ajout stratégique permettant au parc du Mont-Royal d'être relié au parc Summit qui occupe le sommet de Westmount. Longeant le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le secteur est situé à la rencontre des arrondissements Ville-Marie et Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et des Villes de Montréal et de Westmount. Ce positionnement accentue le caractère limitrophe du lieu (figure 6).

Le site est localisé au centre des espaces qui constituent le noyau vert de la montagne incluant le parc du Mont-Royal, les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal ainsi que les campus universitaires de McGill et de l'Université de Montréal. Il est au cœur d'un secteur doté d'une importante valeur patrimoniale, environnementale et symbolique qui a été reconnu éco-territoire en 2004 et classé Arrondissement Naturel et Historique du Mont-Royal en 2005.

Une série de projets de réaménagement ont été complétés, sont actuellement en cours ou sont prévus au pourtour du site Remembrance (figures 7 à 12). Ils témoignent des changements qui affectent le secteur et de la requalification imminente que devra subir le site afin de répondre aux nouveaux enjeux du lieu. À proximité du secteur Remembrance, les projets suivants sont étudiés ou réalisés : le réaménagement du pavillon du Lac-aux-Castors et l'aménagement d'une patinoire réfrigérée, l'étude pour la démolition de l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance, l'étude pour le réaménagement du secteur de la maison Smith, le projet des chemins de ceinture et de traverse du mont Royal. Sur le versant sud-est de la montagne, la démolition de l'échangeur du Parc / des Pins est un exemple de l'approche privilégiée par les instances publiques concernant la voirie aux abords et sur la montagne.

Potentiels et contraintes :

- *Caractère ambigu du secteur Remembrance initialement hors du parc du Mont-Royal par rapport aux autres sous-espaces du parc;*
- *Positionnement stratégique du secteur Remembrance sur la montagne;*
- *Pressions liées au réaménagement de la voirie et à la requalification du secteur afin de répondre aux changements du territoire.*

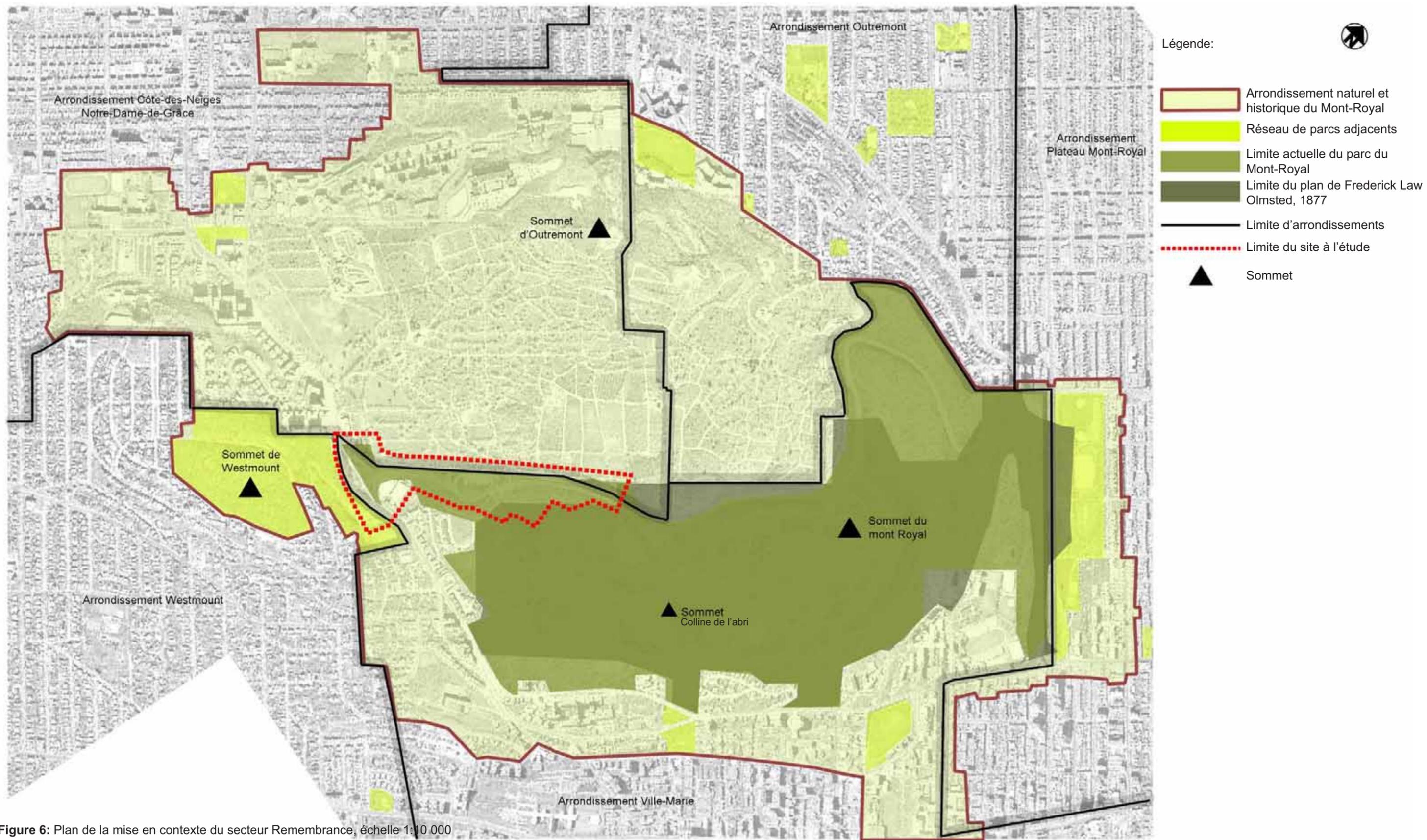


Figure 6: Plan de la mise en contexte du secteur Remembrance, échelle 1:10 000

PARC DU MONT-ROYAL - SECTEUR "GLADES" - SOUS-SECTEURS ET PROJETS



ÉCHANGEUR CÔTE-DES-NEIGES / REMEMBRANCE 1 réaménagement de l'échangeur côte-des-neiges / remembrance et les abords 2 réaménagement des voies d'accès et stationnements 3 intégration du chemin de ceinture vers le lac 4 aménagement des liens et abords du cimetière **LAC AUX CASTORS** 5 restauration du pavillon restaurant lac aux castors 6 construction d'une patinoire artificielle et aménagement des abords du pavillon et du lac 7 mise en valeur du lac : nettoyage et circulation d'eau 8 mise en valeur des 'approches et accès' sectoriels 9 réorganisation des sentiers et prolongement du chemin de ceinture 10 améliorations des infrastructures d'accueil : signalisation, mobilier, équipement 11 réaménagement du terrain de jeux **MAISON SMITH** 12 recalibration des stationnements, voies d'accès et sentiers 13 jardin d'accueil de la maison Smith 14 mise en valeur des œuvres d'art du symposium 15 restauration de 'la plaine'.

Figure 7: Parc du Mont-Royal - Secteur "Glades" - Sous-secteurs et projets, 2005
Source: Ville de Montréal



Figure 8: Aménagement d'une patinoire réfrigérée et des abords du lac, Groupe Cardinal-Hardy
 Source: *Cahier de critère de design*, Ville de Montréal, décembre 2004, dossier 046-34

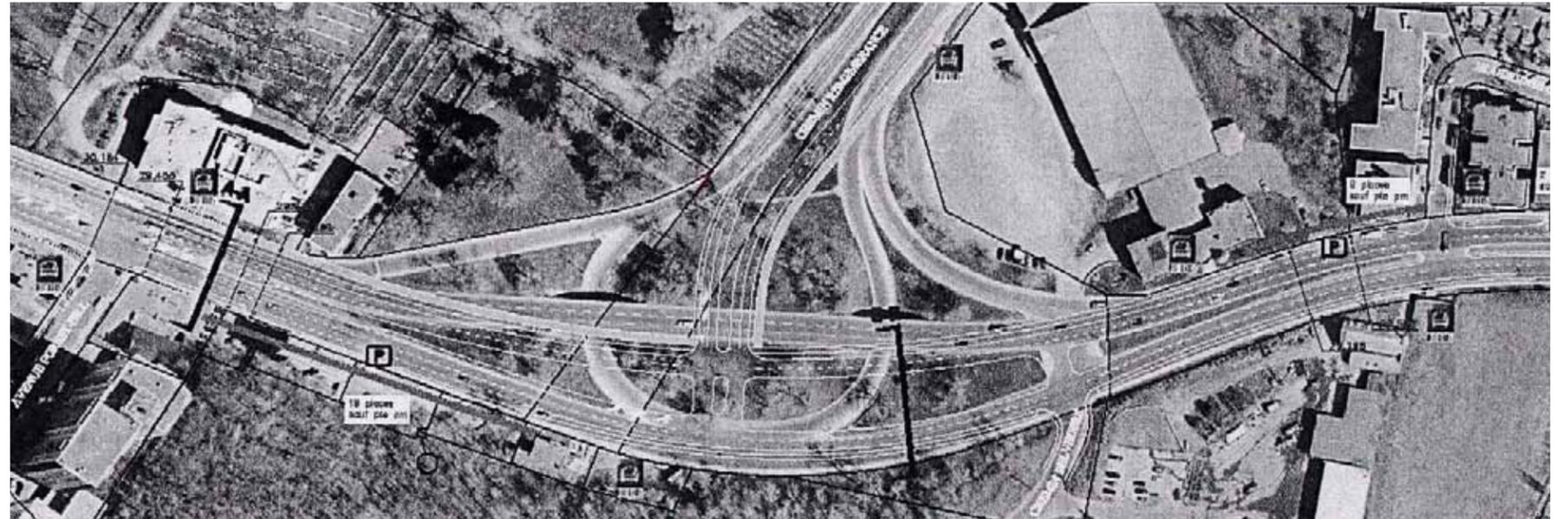


Figure 9: Scénario d'aménagement de l'échangeur Remembrance, Génivar / Daoust-Lestage
 Source: Ville de Montréal, en cours

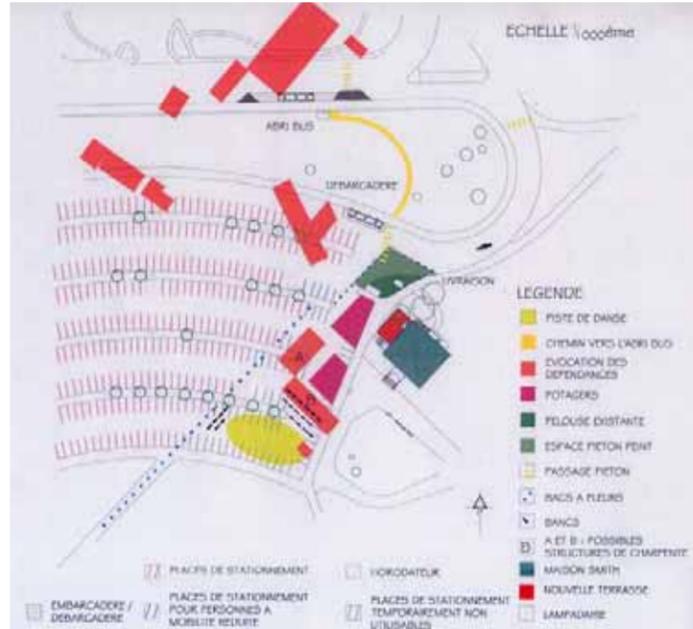


Figure 10: Plan concept secteur de la Maison Smith, Mathilde Ménard, stagiaire
 Source: *Recherches sur le secteur de la Maison Smith*, Ville de Montréal, 2005



Figure 11: Les chemins de ceinture et de traverse du mont Royal
 Source: Ville de Montréal, en cours



Figure 12: Réaménagement de l'intersection du Parc - des Pins
 Source: Ville de Montréal, en cours, <http://ville.montreal.qc.ca>

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE
3.4 ÉVOLUTION DU LIEN VILLE-MONTAGNE

Le secteur Remembrance a toujours été un lien privilégié entre la ville et la montagne. Il fait partie de la propriété Smith, dont il est l'accès, vers 1870 (figure 13). Il n'est cependant pas inclus au plan d'aménagement d'Olmsted de 1877 (figure 14) qui sera cependant agrandi à deux reprises. À l'époque, ce terrain ne faisait pas partie de la Ville de Montréal. Olmsted esquisse toutefois un lien piéton vers l'Ouest, exprimant la volonté de relier la ville à la montagne sur ce versant du mont Royal. Suite à l'annexion de Côte-des-Neiges dans les années 20, la Ville acquiert le terrain et peut alors le développer.

La voie linéaire du chemin Remembrance (longeant le cimetière) est le tracé emprunté par le tramway pour gravir la montagne vers 1947 (figure 15). En 1955-58, le plan de Clarke et Rapuano (figure 16) prévoit l'aménagement d'une voirie de type «parkway», c'est-à-dire une route aménagée de façon à procurer à l'automobiliste une expérience routière pastorale par le traitement de ses abords et de son terre-plein. Cette route emprunte partiellement le tracé jadis utilisé par le tramway et une deuxième voie, curviligne, s'y ajoute. Le chemin Remembrance est la seule portion du plan de Clarke et Rapuano qui a été réalisée.

Potentiels et contraintes :

- *Importance historique du lien ville-montagne qui caractérise le secteur;*
- *Importance historique du tracé rectiligne de la voirie longeant le cimetière;*
- *Dominance de la vocation liée à la circulation automobile dans le secteur Remembrance au détriment des piétons et des cyclistes.*



Figure 13: Superposition au plan actuel des limites de la propriété Smith, 1870
Source: Ville de Montréal



Figure 14: Superposition au plan actuel du plan de Frederick Law Olmsted, 1877
Source: Ville de Montréal



Figure 15: Superposition au plan actuel du plan de l'accès au tramway, 1947
Source: Ville de Montréal



Figure 16: Superposition au plan actuel du plan de Clarke & Rapuano, 1955-58, Source: Ville de Montréal

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

3.5 CIRCULATION ET USAGES ACTUELS DU SITE

La vocation principale du secteur Remembrance a toujours été celle d'accès entre la ville et le coeur de la montagne, où se pratiquent plusieurs activités telles que le patin, le tobogan, les promenades à chevaux et en pédalo, les piques-niques. Depuis la construction des voies automobiles, c'est en voiture ou en autobus que la majorité des usagers du mont Royal s'y rendent. Le secteur Remembrance est aussi utilisé comme une zone de transit pour traverser la montagne et relier les quartiers avoisinants. Les conflits entre piétons ou cyclistes et voitures sont nombreux (figure 21). Cependant, les intersections, si elles sont bien gérées, offrent le potentiel de ralentir la circulation véhiculaire tout en facilitant l'accès à la montagne pour les piétons et les cyclistes (figure 20).

Avec un débarcadère et deux stationnements, le secteur Remembrance agit comme une zone de services pour le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors. Les vues sur le lac et le pavillon depuis le chemin sont toutefois restreintes et l'accès assez confus. Dans son plan pour l'aménagement de ce secteur datant de 1938 (figure 19), Frederick Gage Todd prévoyait une large allée bordée d'arbres menant du lac. L'accès actuel est plus complexe et contient une allée double qu'on rejoint après avoir traversé les stationnements. Le lien entre le chemin Remembrance et le bâtiment a toutefois été renforcé par la fenestration de la façade nord du pavillon lors de sa rénovation (figures 17 et 18).

Potentiels et contraintes :

- *Importance de la circulation de transit sur le chemin Remembrance au détriment d'une expérience paysagère pour l'automobiliste;*
- *Manque de cohabitation sécuritaire entre automobilistes, piétons et cyclistes;*
- *Potentiel de ralentissement de la circulation par la gestion des croisements avec les sentiers piétons et les carrefours automobiles;*
- *Potentiel d'ancrage du secteur au réseau de sentiers piétons existants dans le parc;*
- *Surdimensionnement des surfaces asphaltées des stationnements près du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors;*
- *Faiblesse du lien entre le chemin Remembrance et le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors;*
- *Potentiel d'ancrage visuel et physique important du pavillon rénové dont la façade se retourne vers le chemin Remembrance.*



Figure 17: Pavillon du Lac-aux-Castors, hiver
Source: Ville de Montréal, Daniel Chartier



Figure 18: Pavillon du Lac-aux-Castors, nuit
Source: Ville de Montréal, Daniel Chartier



Pavillon du Lac-aux-Castors, façade Est



Figure 19: Superposition au plan actuel du plan de Frederick Gage Todd, 1938
 Source: *Cahier de critère de design*, Ville de Montréal, déc. 2004, dossier 046-34

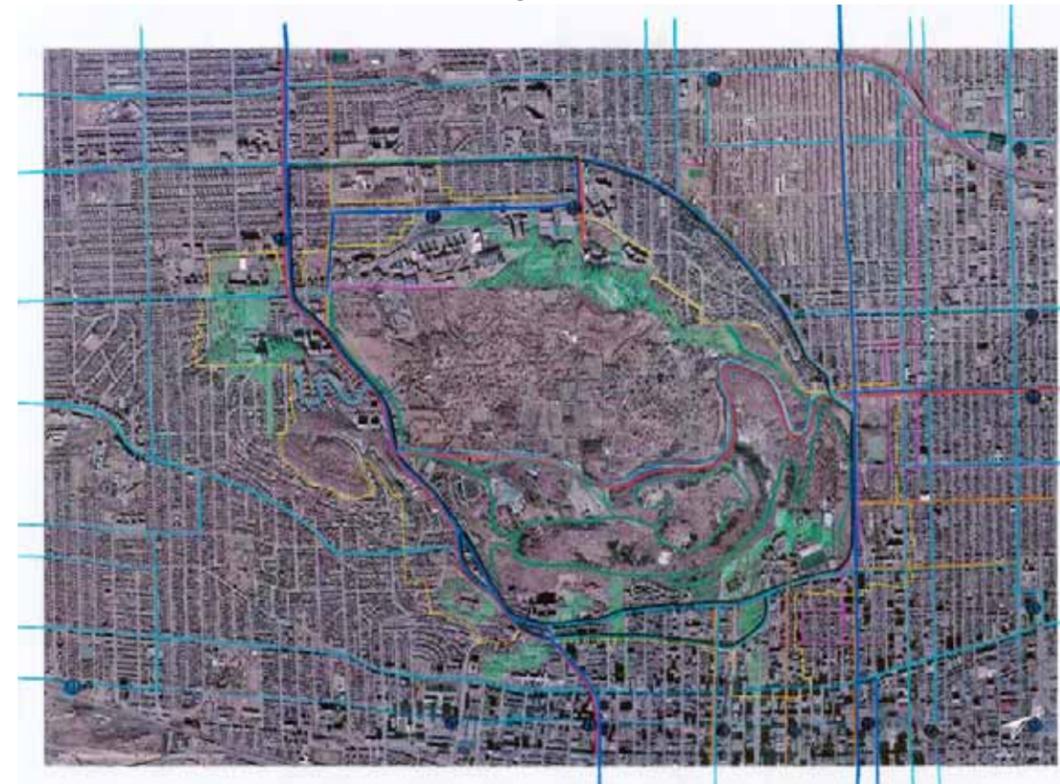


Figure 20: Artères - voies cyclables, accès piétons
 Source: Ville de Montréal

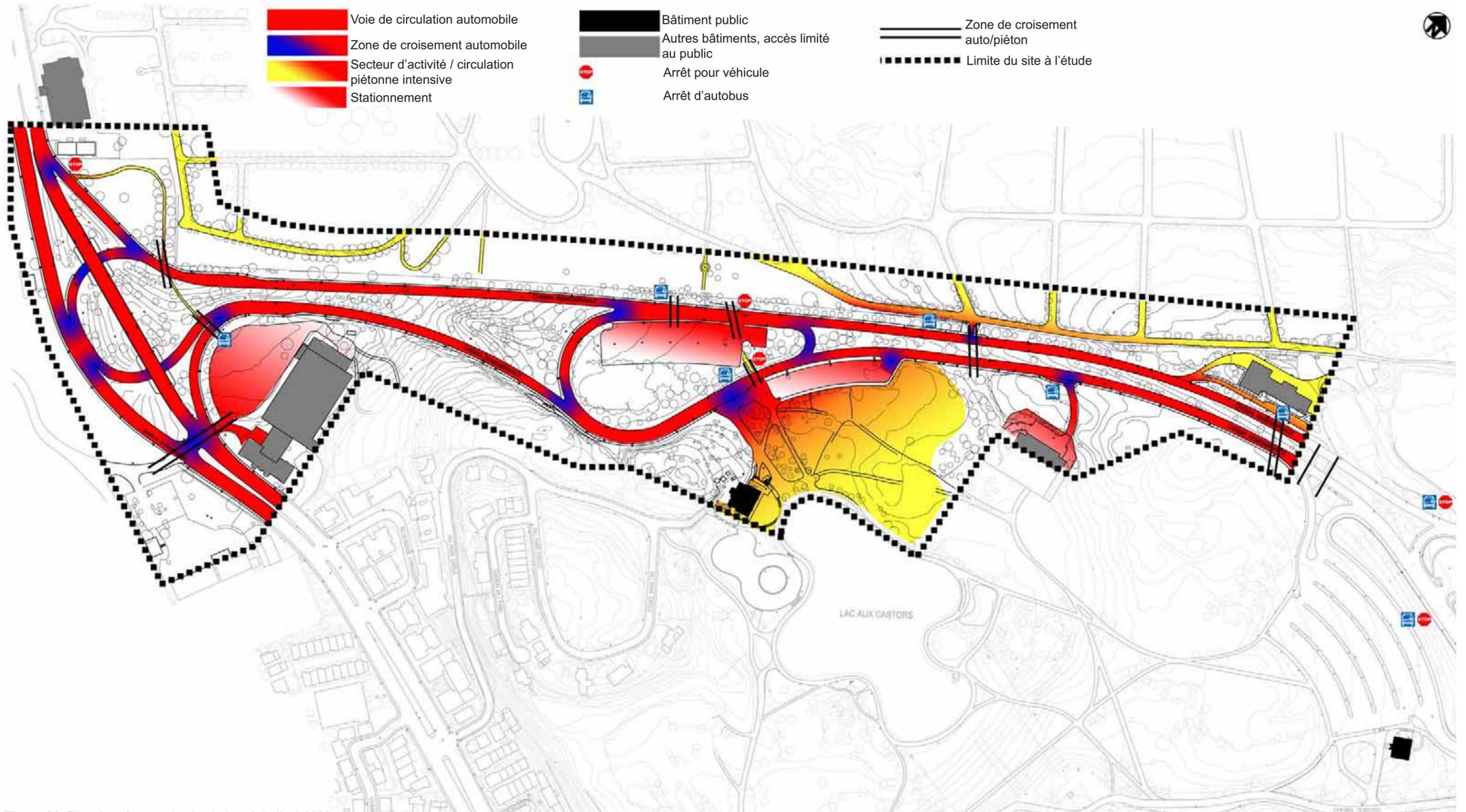


Figure 21: Plan des réseaux de circulation, échelle 1:3000

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

3.6 ANALYSE VISUELLE

Les modes de déplacements, souvent rapides, sur le chemin Remembrance affectent la perception visuelle du lieu et contribuent à la particularité et à l'unicité de ce dernier dans le parc. La vision périphérique du promeneur se ressert avec l'augmentation de sa vitesse de déplacement. Ceci a pour effet d'exagérer la linéarité du secteur Remembrance.

La géométrie de la voirie, la topographie et le mode de déplacement contribuent à définir les séquences visuelles du lieu. Deux grandes séquences se distinguent ; l'une suit le trajet menant vers l'Ouest (la descente) et l'autre suit le trajet menant vers l'Est (la montée). Les talus longitudinaux bordant les routes sont omniprésents dans les deux séquences. Ils se démarquent par leur constance et leur envergure.

Sur la descente qui est linéaire, le promeneur a un contact visuel constant avec le sommet de Westmount et aperçoit longuement l'Oratoire Saint-Joseph et l'édifice Rockhill. Ces éléments sont des points de repère à l'échelle de la ville et guident le promeneur. Ces vues vers l'extérieur du parc ainsi que l'importance de vues filtrées vers le cimetière Notre-Dame-des-Neiges accentuent l'impression d'être situé hors du parc du Mont-Royal. L'orientation de la vue et sa profondeur de champ permettent de voir le site dans sa quasi-totalité. Elles accentuent sa longueur, rendant l'espace grandiose.

La montée, par son tracé sinueux et la topographie qui limite le champ visuel du promeneur, permet une découverte progressive du parc et du Lac-aux-Castors. La proximité de la voie sud aux autres secteurs du parc du Mont-Royal et l'abondance de la végétation renforcent l'impression d'être dans le parc.

Par leur spécificité formelle et leur caractère symbolique, certains éléments d'intérêt visuel situés à proximité du chemin Remembrance viennent ponctuer la promenade : antenne de communication, écurie, portail du cimetière et cimetière, Lac-aux-Castors. Ils sont généralement situés dans des zones où l'automobiliste doit ralentir (intersection, arrêt, courbe) et sont des prétextes au ralentissement, rythmant le parcours.

Potentiels et contraintes :

- *Potentiel d'une découverte paysagère qui prend en compte tous les modes de déplacement;*
- *Importance des points de repère orientant le promeneur;*
- *Importance de la profondeur de champ de la vue vers l'Ouest;*
- *Potentiel de mise en valeur des talus dont la présence est constante dans le paysage du chemin Remembrance;*
- *Variété et richesse des expériences de montée et de descente;*
- *Potentiel de ralentissement des automobilistes et de découverte du parc à l'aide d'éléments d'intérêt visuel situés à proximité de la route.*

A Séquences visuelles



Séquence photographique, chemin Remembrance vers l'Ouest, descente



Séquence photographique, chemin Remembrance vers l'Est, montée

B Point de repère urbain



Vue vers l'Oratoire St-Joseph



Vue vers le complexe d'habitation Rockhill



Vue vers le sommet de Westmount depuis la voie nord du chemin



Vue vers le sommet de Westmount depuis la voie sud du chemin

C Éléments d'intérêt visuel



Vue vers l'antène



Vue vers l'écurie



Vue vers le cimetière



Vue vers le lac

3.0 ANALYSE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

3.7 ENTITÉS PAYSAGÈRES DU SECTEUR REMEMBRANCE

Le secteur Remembrance est une unité de paysage de type «parkland» située au centre de la montagne. Elle possède une topographie ondulante et est composée d'une succession de massifs boisés et de pelouses. Elle offre une vue imprenable sur le mont de Westmount (figure 22). Ce paysage d'ensemble, cette synthèse de l'analyse, est nuancé par quatre entités paysagères, chacune possédant une ambiance particulière (figures 23 à 28). Le carrefour est situé à la jonction avec le chemin Côte-des-Neiges. La bande longitudinale est constituée par la voie nord du chemin Remembrance. La montée est située dans la portion basse (ouest) de la voie sud du chemin Remembrance. Le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors est situé dans la portion haute (est) de cette même voie. L'identification des entités paysagères facilite la planification du secteur puisque leur reconnaissance et le redécoupage du site en parcelles plus petites font en sorte que chaque action et chaque intervention est adaptée à la singularité et à la logique du paysage sur lequel elle s'inscrit.

Entités paysagères:

1. Le carrefour est une zone large comprenant plusieurs voies de circulation séparées par de grands talus gazonnés plantés d'arbres. Les changements de niveau sont importants (figure 24). L'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance occupe une grande part de ce secteur, sa présence étant accentuée par les variations de niveau. Les vues vers l'extérieur sont limitées car le viaduc est une barrière visuelle. C'est un obstacle pour les piétons et les cyclistes. Il marque la limite du parc. L'usager du lieu peut être dérouté par l'enchevêtrement de voies automobiles.

2. La bande longitudinale est linéaire et étroite, bordée de talus gazonnés et parfois plantés d'arbres plus ou moins densément (figures 25, 26, 27, 28). Elle forme la limite nord du secteur et possède une interface avec les trois autres entités. Elle est longée par la clôture du cimetière. On y aperçoit l'Oratoire Saint-Joseph, le sommet de Westmount et l'édifice Rockhill. La bande est ponctuée par une série d'éléments d'intérêt visuel qui marquent le paysage. Dans ce secteur, le promeneur a l'impression d'être situé en bordure du parc. L'échelle de l'espace, sa longueur, accentue le caractère grandiose du lieu.

3. La montée est un tronçon curviligne de la voie sud du chemin Remembrance. Dans ce secteur, cette voie est plus haute que la voie nord qui n'est pas visible depuis la montée (figures 25, 26). En effet, les changements de topographie et la densité de la végétation créent un écran visuel important. La pente de la rue est assez accentuée. Le cadre visuel est restreint et aucune vue importante ne marque cette entité. Le lieu est plus feutré qu'ailleurs dans le secteur, le paysage plus enveloppant.

4. Le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors est une zone d'activités intensives où se trouvent deux stationnements, le débarcadère ainsi que la zone de pique-nique. Les deux voies du chemin Remembrance sont au même niveau dans la zone du stationnement. Vers l'Est, la voie sud est plus basse que la voie nord (figures 27, 28). La végétation devient plus clairsemée dans ce secteur, le talus entre les deux voies plus étroit. Des vues vers le lac et son pavillon marquent la promenade. Cet espace est le plus vivant et le plus animé du secteur. C'est celui où la connexion au parc est la plus forte.



1. Le carrefour



2. La bande longitudinale



3. La montée



4. Le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors



Figure 22: Vue aérienne du site, 2006, Source: Ville de Montréal

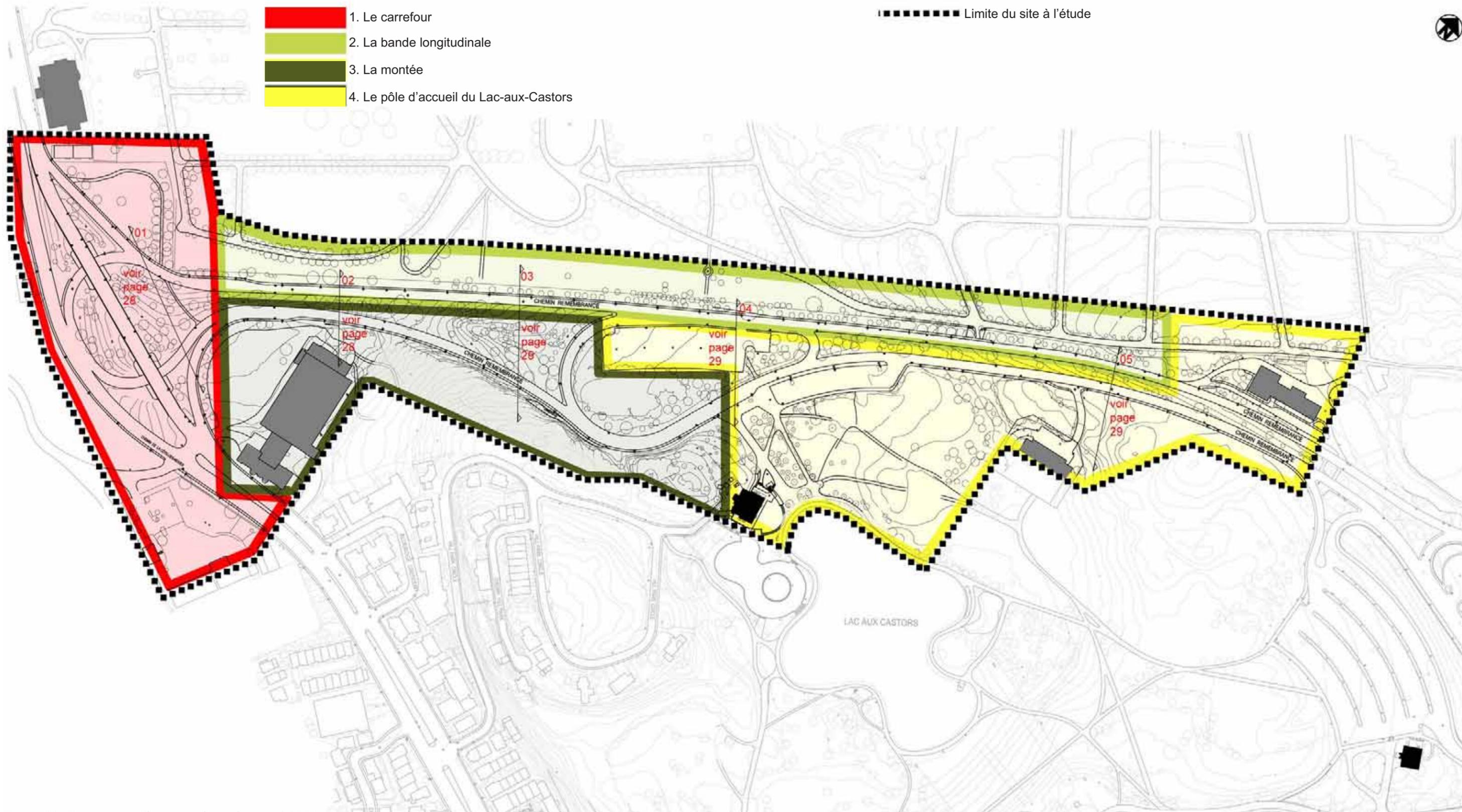


Figure 23: Plan des entités paysagères, échelle 1:3000

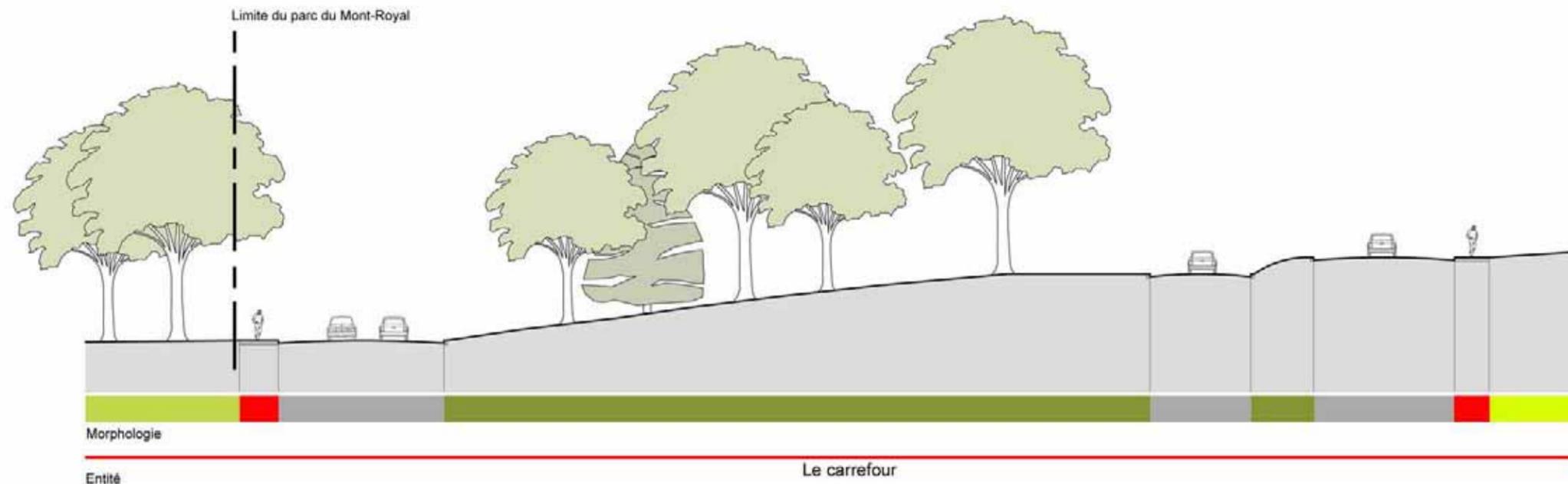


Figure 24: Coupe transversale 01, échelle 1:500, le carrefour
 Réf.: Plan des entités paysagères, page 27

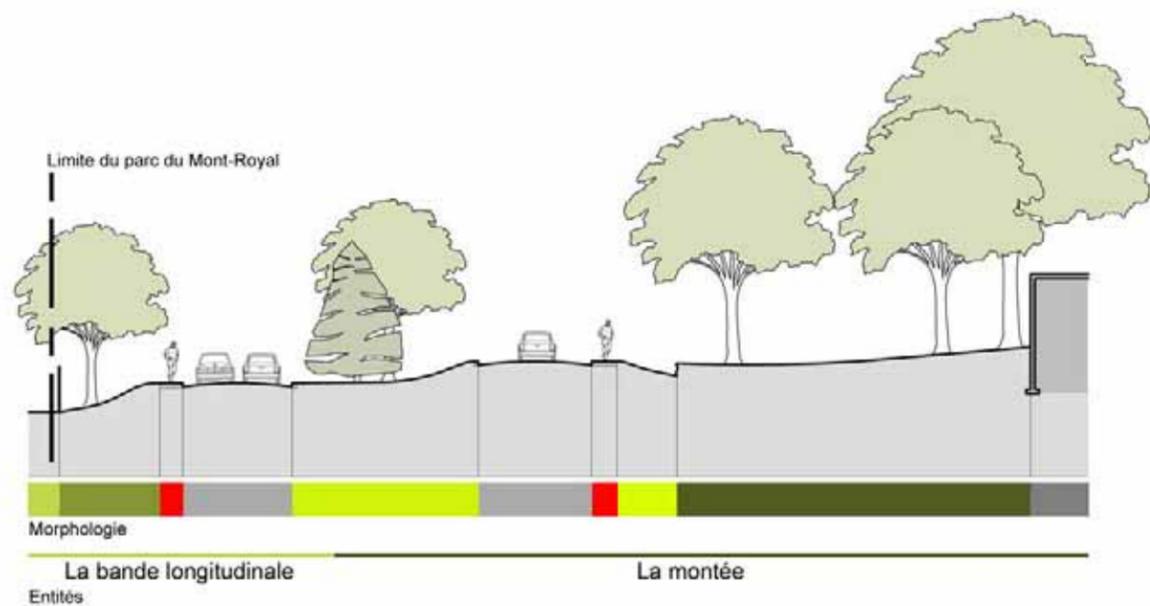


Figure 25: Coupe transversale 02, échelle 1:500, la bande longitudinale et la montée
 Réf.: Plan des entités paysagères, page 27

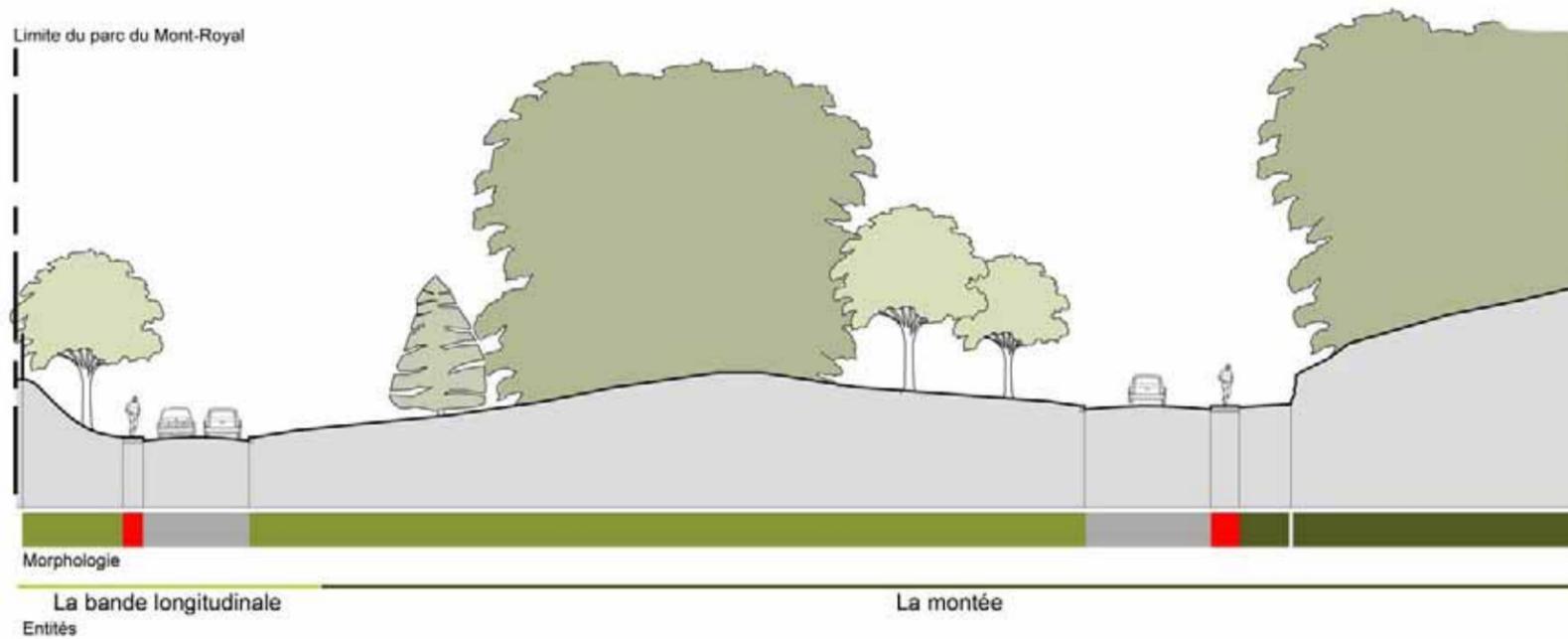


Figure 26: Coupe transversale 03, échelle 1:500, la bande longitudinale et la montée
 Réf.: Plan des entités paysagères, page 27

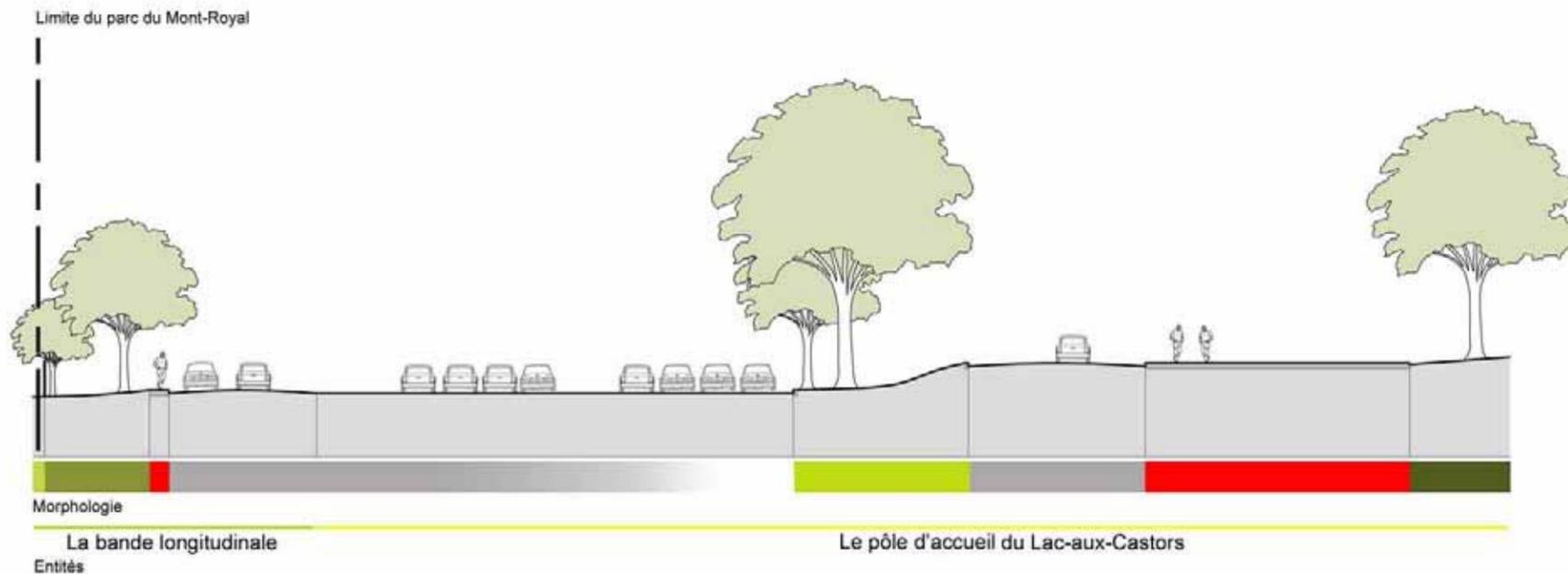


Figure 27: Coupe transversale 04, échelle 1:500, la bande longitudinale et le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors
 Réf.: Plan des entités paysagères, page 27

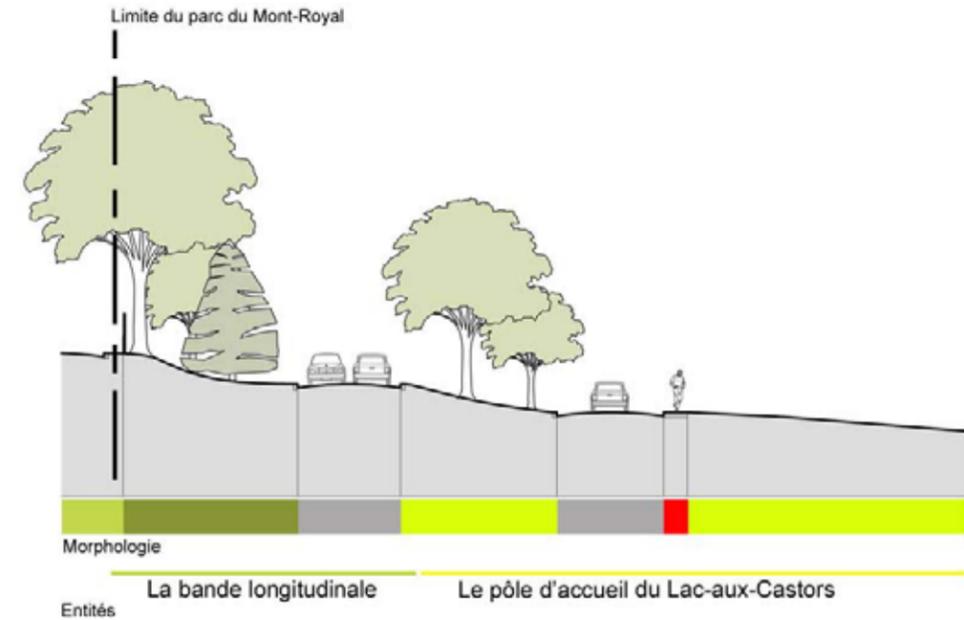


Figure 28: Coupe transversale 05, échelle 1:500, la bande longitudinale et le pôle d'accueil du Lac-aux-Castors
 Réf.: Plan des entités paysagères, page 27

4.0 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

4.1 PARTI D'AMÉNAGEMENT, LE NEUVIÈME DISTRICT

L'échelle importante du secteur Remembrance, sa spécificité topographique et morphologique, sa végétation, ses particularités historiques, visuelles et d'usage permettent d'envisager la création d'un «neuvième district», complémentaire aux huit districts planifiés par Olmsted. Ces huit districts sont: la Côte Placide, Le Piedmont, La Pente Rocheuse («Underfell»), La Fougeraie («Brackenfell»), La Clairière («Glades»), L'Escarpement («Crag») et Le Sommet («Upperfeld»). La création d'un paysage d'ensemble composé des quatre entités formant le secteur Remembrance (le carrefour, la bande longitudinale, la montée et le pôle d'accueil) permettra de relier les districts existants du parc avec les propriétés qui composent l'Arrondissement Naturel et Historique du Mont-Royal. Le secteur est particulièrement approprié pour devenir l'un des paysages imaginés par Olmsted, soit l'un des «poèmes paysagers au long d'une route sinueuse qui gravit la montagne graduellement».¹

L'approche conceptuelle est inclusive et en accord avec Olmsted qui «développe un style d'aménagement original, menant à une expérience globale du paysage et créant des espaces d'un puissant effet psychologique».² Une requalification des voies de circulation selon leurs particularités fonctionnelles et esthétiques est effectuée et une stratégie de plantation est développée pour renforcer le caractère montagneux du côté ouest du parc. La topographie d'origine du carrefour Côte-des-Neiges / Remembrance est restaurée afin de lier les monts Royal et Summit et de mettre en valeur la vallée de la Côte-des-Neiges. Ces interventions «cherche[nt] à mettre l'accent sur l'essence du lieu, la montagne, [...] tente[nt] de faire du cadre naturel existant le fondement de l'expérience du parc tout en fournissant [...] une plus large variété d'expériences et de panoramas que ce que pourrait offrir la croissance naturelle.»³

Olmsted désire rendre «le décor accessible [...] sans le détruire, en tout temps et en toute saison.»⁴ Le réaménagement du «neuvième district» accommode plusieurs modes de circulation sur une pente douce et met en valeur la typologie de «parkway», c'est -à-dire «des espaces verts linéaires [...] reliant le parc aux divers espaces de détente de la municipalité, tout en procurant à son voisinage de l'espace supplémentaire de parc, et servant d'agréables chemins».⁵ Ces espaces, comme ceux du «neuvième district», comportent plusieurs allées, pour différents types de circulations, et sont bordés d'arbres.

À la manière d'Olmsted, le projet du «neuvième district» mise sur le végétal et favorise les paysages durables qui mettent en valeur le «génie du lieu». Olmsted donne priorité aux plantes indigènes et fait appel à d'autres espèces possédant des qualités esthétiques intéressantes et pouvant s'adapter à leur environnement sans devenir envahissantes. La stratégie de plantation du «neuvième district» respecte ces principes et encourage la conservation de la végétation. Elle s'inspire des «Glades» adjacentes, auxquelles a été lié le secteur Remembrance à l'époque de la propriété Smith, renforçant ce paysage qui a été passablement modifié au fil des ans.

Olmsted insiste sur l'importance de conserver la vue du côté ouest du mont Royal. Elle est mise en valeur dans le projet du «neuvième district». Il la décrit comme «une longue perspective, gardée ouverte sur la ligne de l'axe le plus court, livrant une vue panoramique de la vallée, par delà Côte-des-Neiges, de l'autre côté du bassin du réservoir, depuis la promenade côté est, avec la montagne derrière.»⁶ Il mentionne aussi l'importance de réduire les vues sur le cimetière afin de conserver le caractère de parc, ce qui est proposé dans le plan d'ensemble.

Le projet du secteur Remembrance en est un de conservation d'un paysage singulier en zone urbaine, ce qui est une préoccupation importante pour Olmsted selon le Dr. Beveridge. La création du «neuvième district» propose de conserver un paysage par la mise en application des principes olmstediens conjugués au savoir-faire contemporain en matière de paysage et d'environnement, notamment concernant la gestion des eaux et la végétation.

1. National Association for Olmsted Parks, *Déclaration concernant le mont Royal*, le 27 septembre 2002, Montréal, CA.
2. Beveridge, Dr. Charles E., *Le Mont-Royal dans l'oeuvre de Frederick Law Olmsted / CEB préliminaire*, traduction Hélène Thibodeau, p.7.
3. *Idem*, p.14.
4. *Idem*, p.17.
5. *Idem*, p. 10.
6. *Idem*, p. 47.

4.0 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

4.2 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les principes d'aménagement du secteur Remembrance reconnaissent le statut du mont Royal comme un lieu de nature et de culture. Ils s'intègrent aux idées développées par Olmsted pour le mont Royal. Ils suivent les préceptes de développement durable. Les principes suivants concernent les aspects liés à la topographie, à la configuration de la voirie, aux chemins de ceinture et aux circulations piétonnes, aux entités paysagères ainsi qu'au pôle d'accueil du Lac-aux-Castors. Ils sont une réponse à l'identification des potentiels et contraintes du lieu énumérés dans l'analyse ainsi qu'à la synthèse de l'analyse qui a permis d'identifier quatre entités paysagères dans le secteur Remembrance.

Liées à la topographie

- Exploiter le caractère morphologique de la vallée en conservant et en mettant en valeur la géométrie des courbes de niveau ainsi que les talus existants.
- Opter pour un carrefour Côte-des-Neiges / Remembrance qui, comme présenté par la proposition du consortium Daoust Lestage - Genivar, redonne la topographie d'origine au secteur et accentue la rencontre entre les deux vallées.
- Favoriser une percolation des eaux de pluie plutôt qu'une évacuation en souterrain.

Liées à la configuration de la voirie

- Maintenir l'accès véhiculaire à la montagne et favoriser une expérience paysagère du parc pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes.
- Définir une typologie de rue en milieu naturel pour l'ensemble Remembrance / Camilien-Houde en s'inspirant du concept de «parkway» mais en maximisant les liens avec le parc.
- Favoriser un ralentissement de la circulation automobile par la création d'une seule chaussée véhiculaire comprenant deux voies de circulation, soit une dans chaque sens, par l'introduction d'arrêts et d'intersections et la mise en valeur des vues existantes.
- Favoriser la cohabitation entre voitures, piétons et vélos.
- Créer une porte d'entrée à la montagne sur le flanc ouest en minimisant la présence des infrastructures routières.
- Conserver la portion continue et droite de la route comme voie de circulation automobile.

Liée aux stationnements

- Minimiser l'impact visuel et les surfaces d'asphaltes des espaces donnés aux stationnements.
- Favoriser l'utilisation d'espaces adjacents tels que le stationnement du Ministère de la défense pour le stationnement en période de pointe.

Liées aux chemins de ceinture et aux circulations piétonnes

- Favoriser l'accès piéton et cycliste sécuritaire sur le flanc ouest de la montagne.
- Poursuivre le chemin de ceinture sur la section en courbe du chemin Remembrance actuel.
- Poursuivre le trottoir au nord du chemin Remembrance jusqu'au secteur de la maison Smith et multiplier les liens piétonniers vers l'intérieur du parc.

Liées à la végétation

- Conserver le maximum de végétation existante sur le site.
- Aménager le secteur en s'inspirant du concept de «parkway».
- Favoriser une gestion écologique de la végétation.
- Densifier la végétation afin que le secteur possède un caractère végétal semblable à celui de parc et que les liens entre ceux-ci soient renforcés.
- Conserver le maximum de végétation existante sur le site.
- Aménager le secteur en s'inspirant du concept de «parkway».

Liées aux entités paysagères

- Mettre en valeur le caractère particulier de chaque entité paysagère afin de moduler l'aménagement du secteur Remembrance.
- Aménager la bande longitudinale afin qu'elle serve de trait d'union entre les différentes parties du site.
- Reconfigurer le carrefour afin de raccorder la montagne à la ville.
- Accentuer les liens entre le parc et les entités de la montée et du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors.

Liées au Lac-aux-Castors

- Marquer visuellement la présence du Lac-aux-Castors et doter ce dernier d'un seuil pour l'ensemble des usagers.
- Clarifier le cheminement piéton et automobile entre le chemin Remembrance et le Lac-aux-Castors.

4.0 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

4.3 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT GLOBAL

Le projet transforme la voie sud en piste multifonctionnelle et rapatrie la circulation automobile sur la voie nord (figure 29). Cette stratégie permet de conserver la circulation motorisée sur la voie linéaire qui a toujours été destiné à ce type de transport. La voie curviligne, créée par Clarke et Rapuano, est alors dédiée aux piétons et aux cyclistes afin de leur offrir une promenade qui mène au Lac-aux-Castors et longe le secteur des «Glades». La largeur de la voie automobile nord est maintenue. Un débarcadère pour véhicules motorisés est conservé sur un tronçon de la voie sud. Des intersections avec arrêts sont aménagées afin de conserver l'ensemble des liens automobiles aux différentes parties du parc et de ralentir la circulation.

Le projet du «neuvième district» inclut le démantèlement de l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance et son remplacement par un carrefour. Cependant, le chemin Remembrance peut être réaménagé avant la démolition de l'échangeur si des travaux temporaires sont effectués dans ce secteur (figure 30). Aussi, afin de consolider le carrefour, une requalification de certains terrains en abord du chemin Côte-des-Neiges peut éventuellement être considérée.

Le stationnement situé à proximité du Lac-aux-Castors est éliminé afin de donner une emprise plus importante au parc. Des places additionnelles pourront être ajoutées dans le stationnement conservé. Pour répondre aux besoins de stationnement aux périodes d'affluence, une portion du stationnement du Ministère de la Défense pourrait être utilisée par les visiteurs.

Le chemin de ceinture traverse le carrefour Remembrance et emprunte la voie sud reconvertie afin de rejoindre les sentiers existants du parc ainsi que le Lac-aux-Castors. L'accès au lac est réaménagé. Le trottoir existant du côté nord de la voirie est maintenu et poursuivit jusqu'au secteur de la maison Smith. Une série de sentiers relie également la voirie au chemin de ceinture et aux arrêts d'autobus.

Le projet du «neuvième district» est aménagé dans l'esprit du «parkway», favorisant une expérience de conduite automobile agréable, à vitesse réduite, limitant le débit de voitures et permettant une découverte du milieu naturel environnant. Afin de créer un filtre végétal, une plantation d'arbres est prévue dans le terre-plein, dans le stationnement ainsi que le long du cimetière. Une plantation aléatoire d'arbres est également prévue à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges. Elle suggère une continuité entre le secteur Remembrance et le sommet de Westmount et crée un écran vis-à-vis du bâtiment du Ministère de la défense. Le gazon est remplacé par un couvre-sol herbacé qui favorise une gestion écologique du site. La plantation s'inscrit dans la logique des «Glades» qu'Olmsted décrivait comme des prairies d'herbes hautes entretenues par des moutons. Elle renforce le lien entre le secteur Remembrance et les «Glades» qui comprennent l'ancienne propriété Smith dont faisait partie le chemin Remembrance.

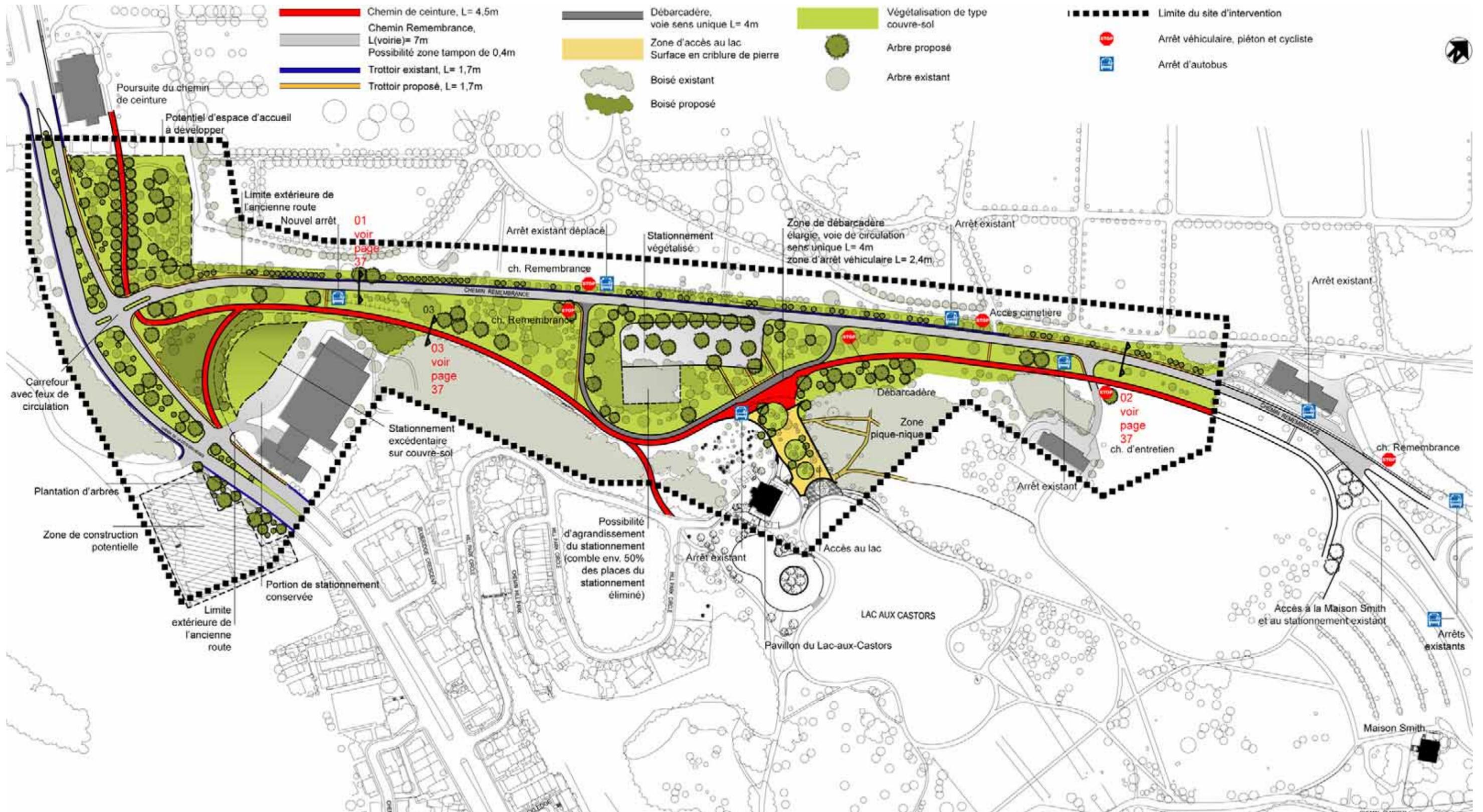


Figure 29: Plan d'aménagement global proposé, échelle 1:3000

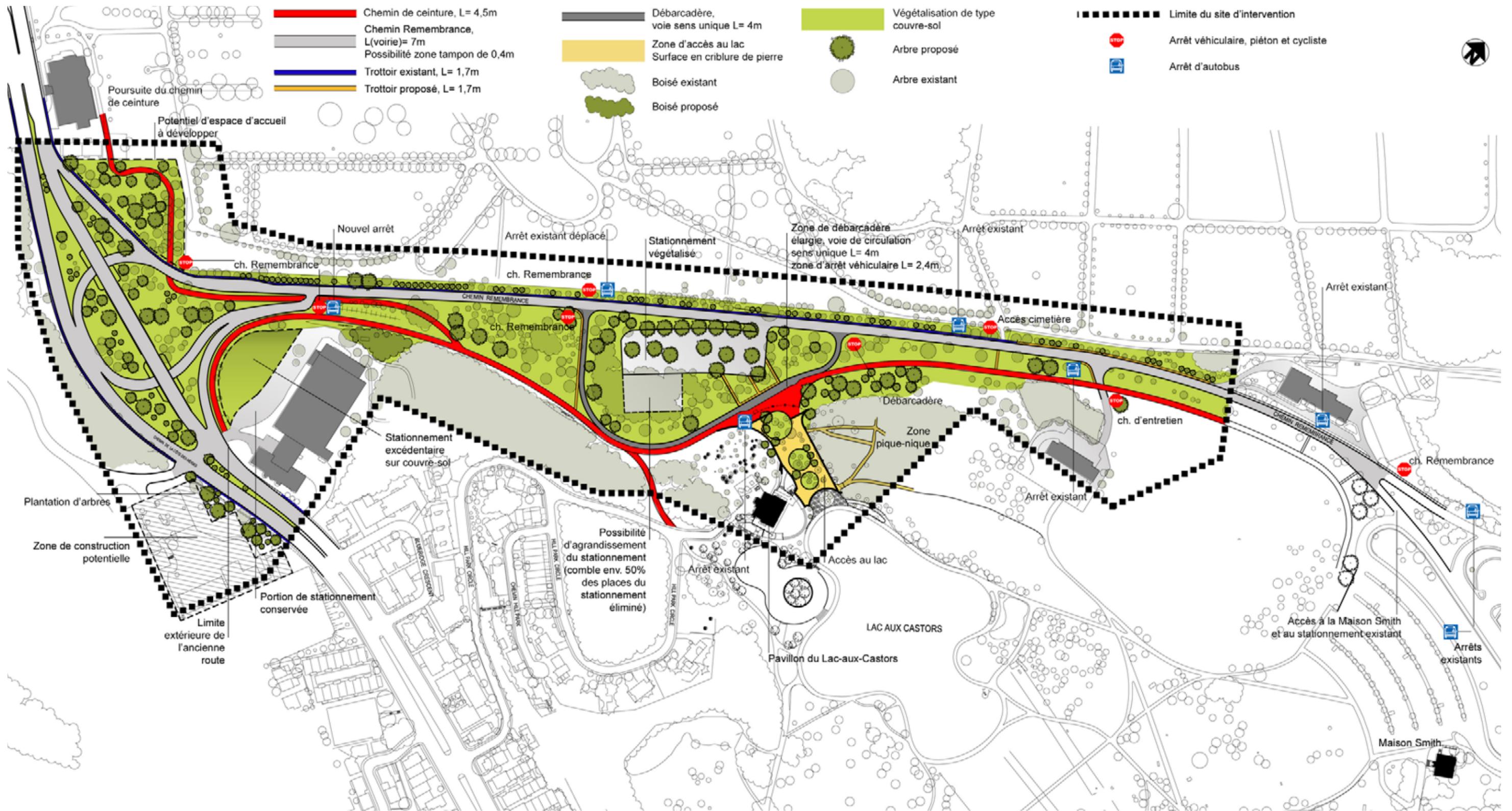


Figure 30: Plan d'aménagement global proposé avec l'échangeur existant, échelle 1:3000

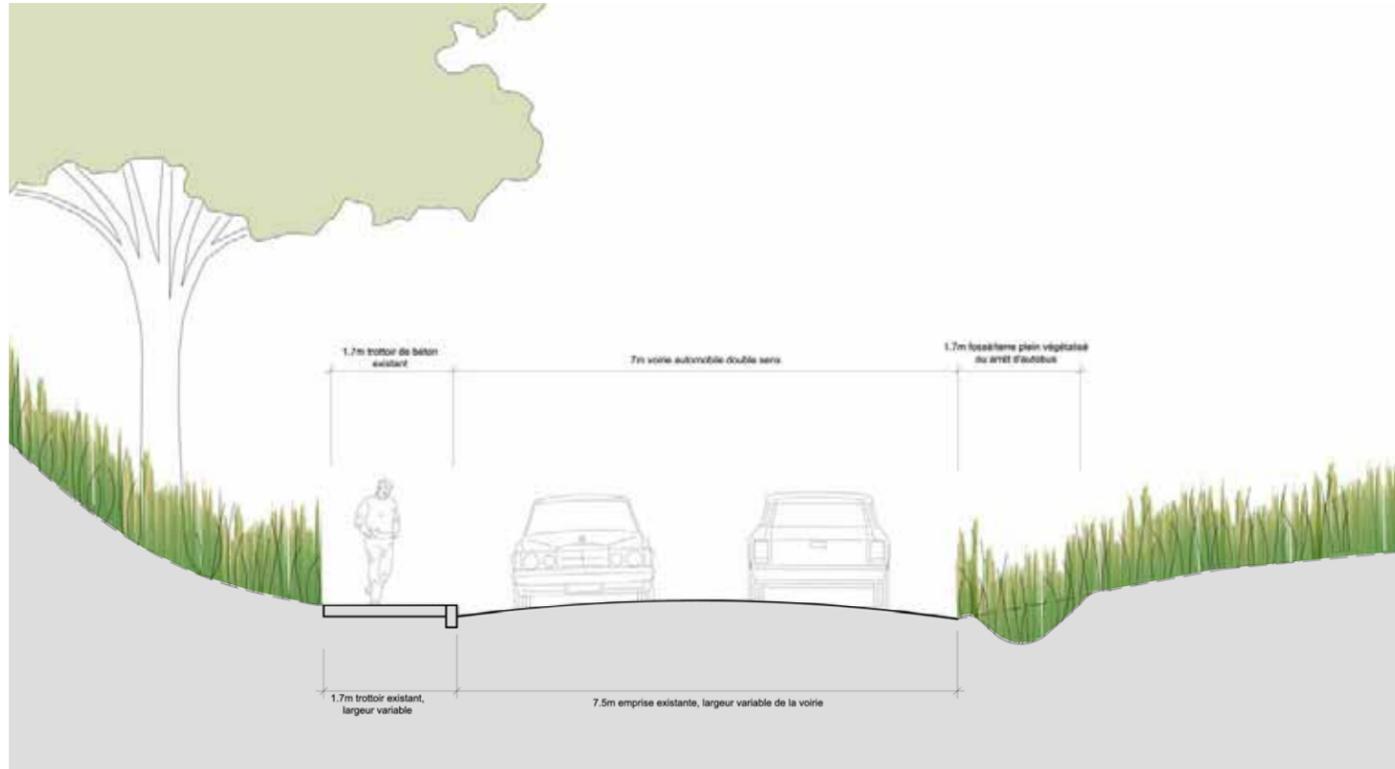


Figure 31: Coupe transversale 01, chemin Remembrance, échelle 1:100
 Réf.: Plan d'aménagement global proposé, page 35

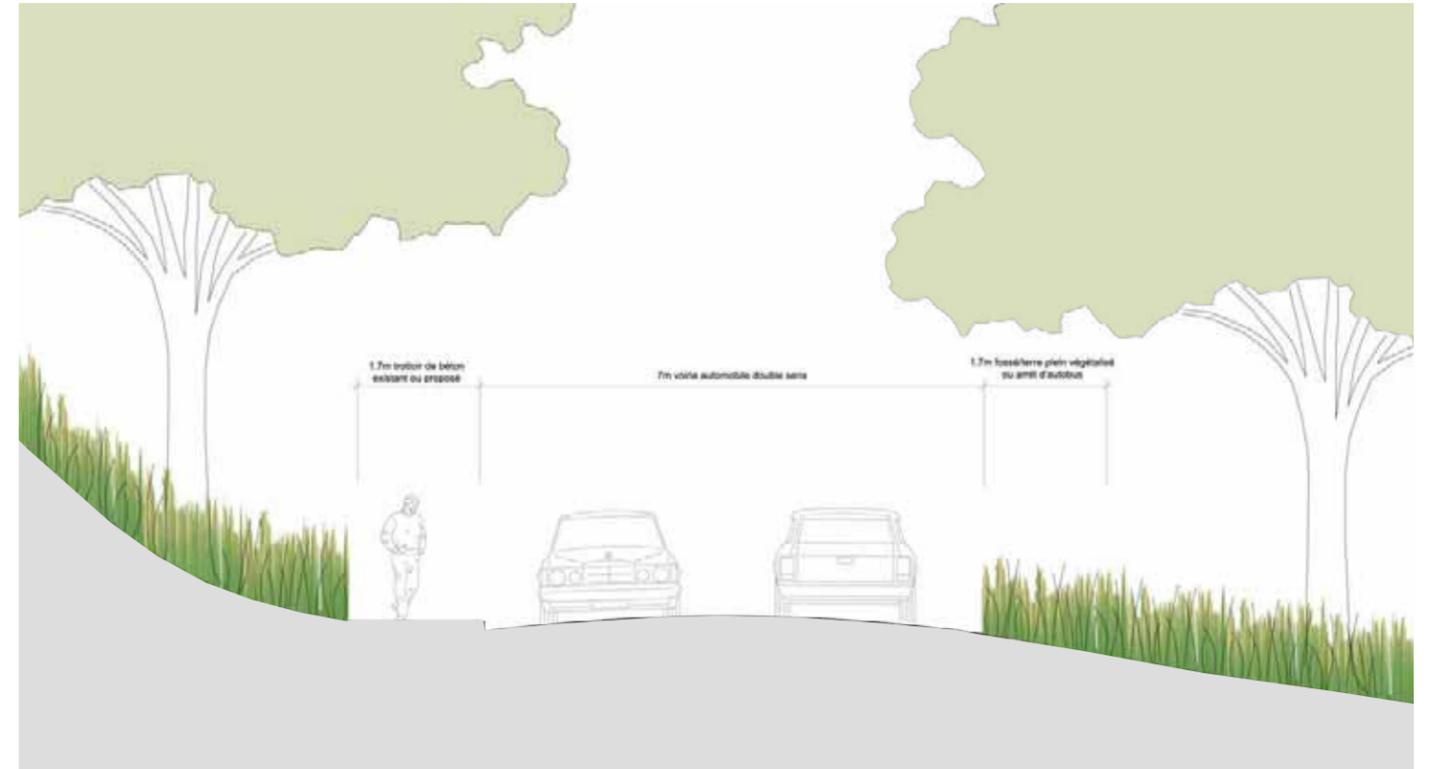


Figure 32: Coupe transversale 02, chemin Remembrance, échelle 1:100
 Réf.: Plan d'aménagement global proposé, page 35

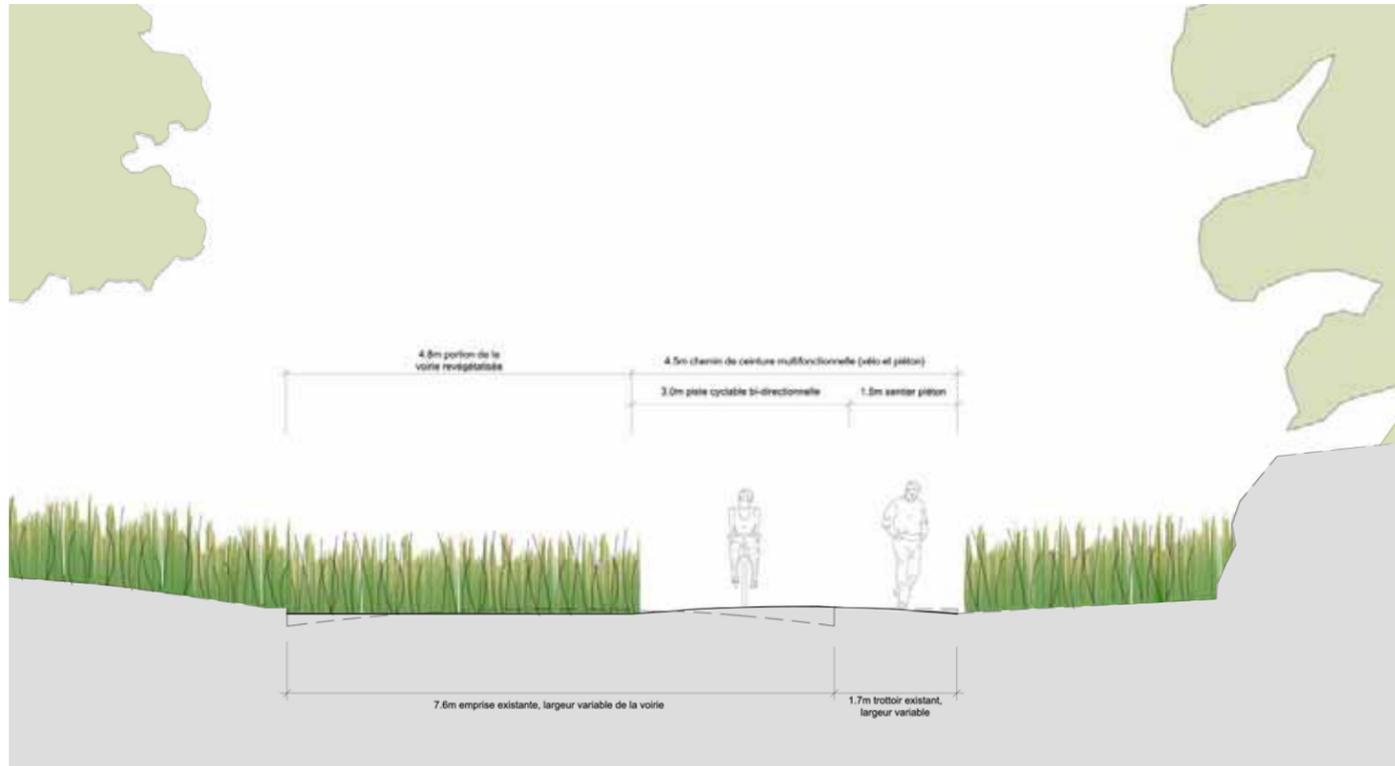


Figure 33: Coupe transversale 03, chemin de ceinture, échelle 1:100
 Réf.: Plan d'aménagement global proposé, page 35

4.0 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

4.4 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ACCUEIL, SECTEUR DU LAC-AUX-CASTORS

Le projet d'aménagement du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors s'inspire des interventions envisagées pour cette zone par Olmsted, par Frederick Gage Todd et ensuite par la Ville et ses consultants (figures 34 à 41). De ces dessins sont extraits un vocabulaire de formes ainsi que l'orientation des sentiers piétons et des ouvertures visuelles.

L'aménagement dégage une large surface afin de permettre la circulation libre dans l'emprise actuellement délimitée par deux sentiers piétons (figure 42). Les liens visuels avec le lac et le pavillon sont mis en valeur. Les arbres sont conservés mais le gazon et les massifs de vivaces sont réorganisés en une série de formes arrondies. Certains arbres sont ajoutés afin de mieux structurer le lieu.

L'accès pour les véhicules d'entretien et les autobus pour gens à mobilité réduite est limité mais reste possible ainsi que l'accès pour les vélos désirants rejoindre les sentiers du parc. Des stationnements pour vélos sont prévus.

L'aménagement proposé dans ce secteur peut être réalisé avant le réaménagement du chemin Remembrance, afin de consolider les interventions effectuées en 2006 au pourtour du pavillon.

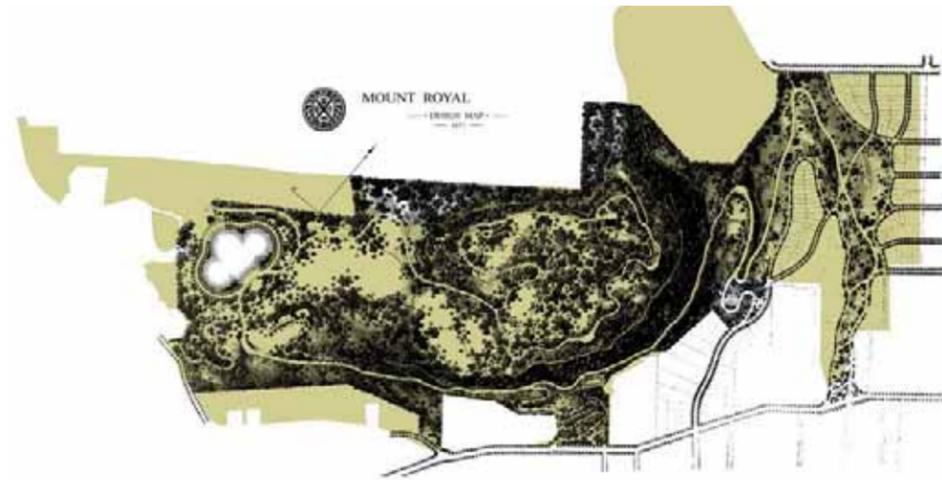


Figure 34: Parc du Mont-Royal, carte Olmsted, plan de 1877
Source: Ville de Montréal, 0225plan1877parc.jpg



Figure 35: Parc du Mont-Royal, secteur Glades, plan Pinsonault 1907
Source: Ville de Montréal, 0225plan1907lac.jpg



Figure 36: Plan de Frederick Gage Todd, 1938
Cahier de critère de design, Ville de Montréal, décembre 2004, dossier 046-34

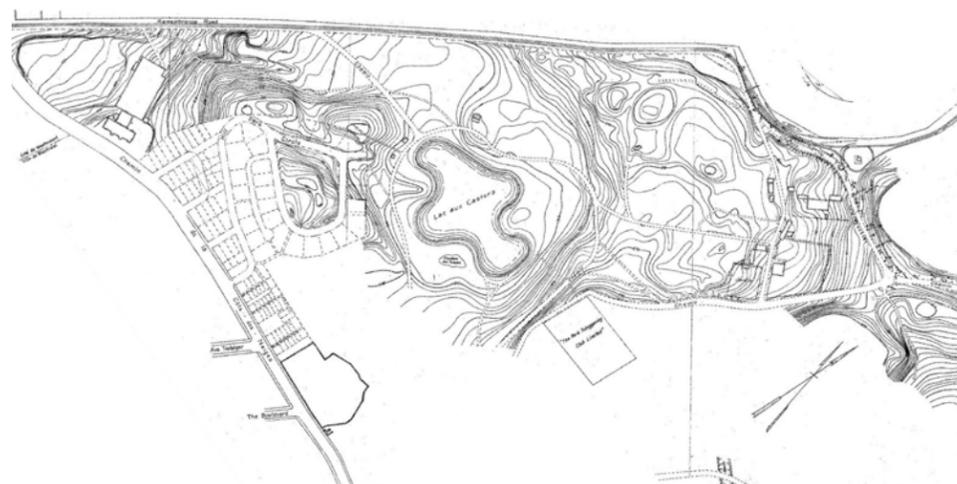


Figure 37: Parc du Mont-Royal, plan 1947
Source: Ville de Montréal, 0225base1947dessin_lac.jpg

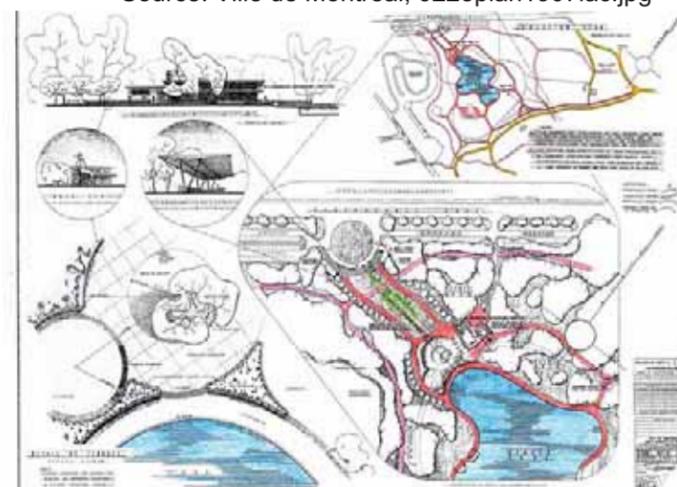


Figure 38: Parc du Mont-Royal, secteur du Lac-aux-Castors, esquisse 1956, Service des Travaux publics
Source: Ville de Montréal, 0225esquisse1956lac1colorié.jpg



Figure 39: Parc du Mont-Royal, esquisse 1957,
Source: Ville de Montréal, 0225fichier1957-25.jpg

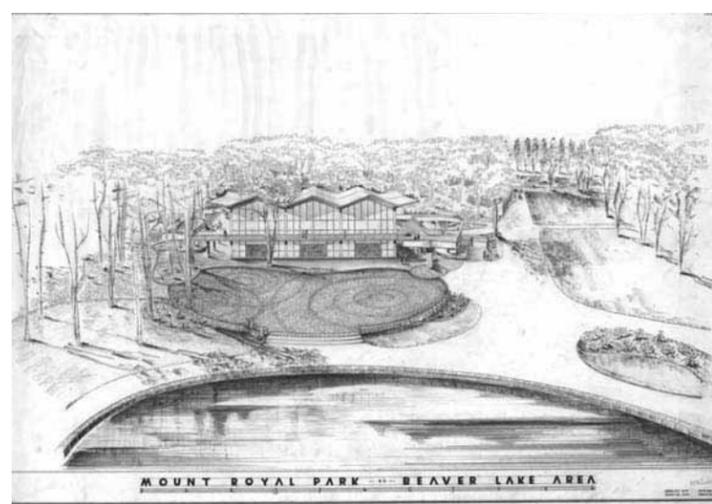


Figure 40: Parc du Mont-Royal, Lac-aux-Castors, perspective 1956-57,
Source: Ville de Montréal, Perspective_Chalet_M-R5.tif



Figure 41: Plan d'aménagement proposé, Groupe Cardinal-Hardy
Cahier de critère de design, Ville de Montréal, décembre 2004, dossier 046-34



Pôle d'accueil du Lac-aux-Castors

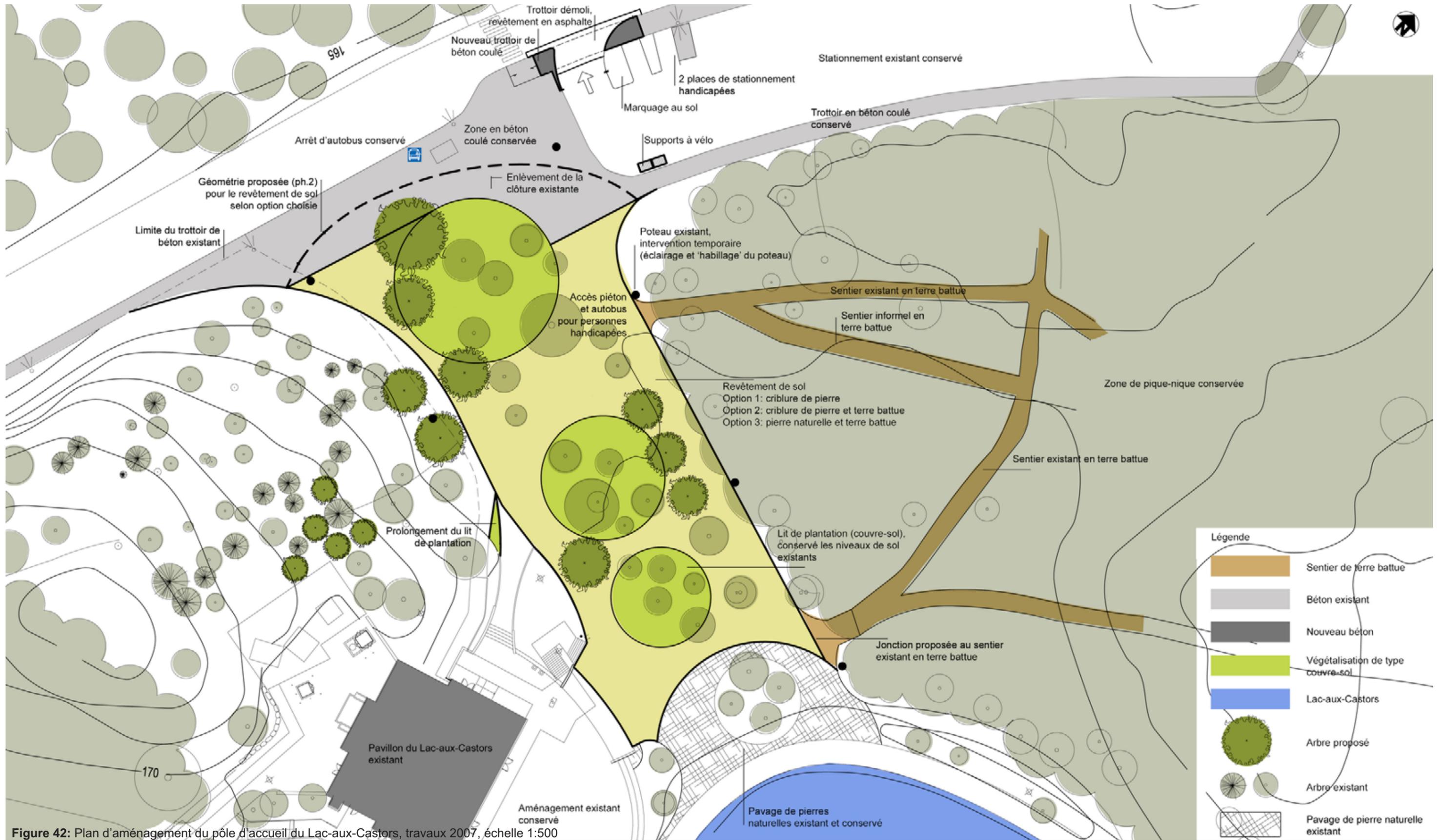


Figure 42: Plan d'aménagement du pôle d'accueil du Lac-aux-Castors, travaux 2007, échelle 1:500

4.0 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

4.5 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CEINTURE 2007

Il est possible de réaliser le chemin de ceinture avant le réaménagement du chemin Remembrance (figure 43). Une portion du chemin est alors temporaire et relie l'intersection Côte-des-Neiges / Remembrance au secteur du Lac-aux-Castors.

Le chemin temporaire traverse le parc municipal situé au coin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance. Il traverse ensuite le chemin Remembrance sur les traces d'un sentier existant, là où les variations de niveau rendent la circulation praticable.

Le sentier suit le tracé de la voie sud du chemin Remembrance, vers l'Est. Dans la courbe, il emprunte le trottoir. Un élargissement de ce dernier est effectué afin d'accommoder les différents utilisateurs. Ensuite, une voie automobile est éliminée et utilisée par les vélos (figure 44). À l'entrée au Lac-aux-Castors, un marquage est effectué au sol. Au-delà de cette portion temporaire, le chemin de ceinture rejoint les sentiers existants.

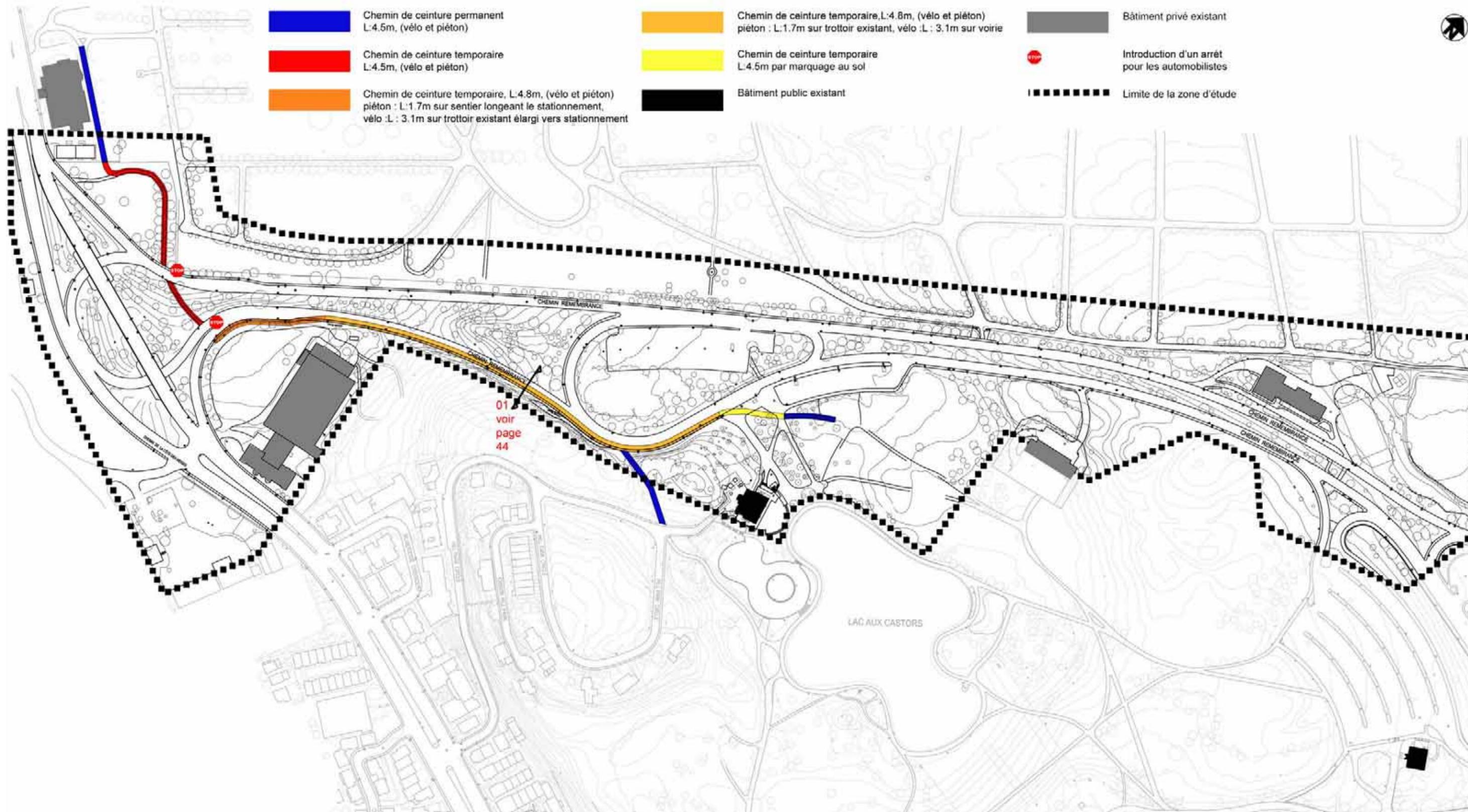


Figure 43: Plan d'aménagement temporaire du chemin de ceinture, travaux 2007, échelle 1:3000

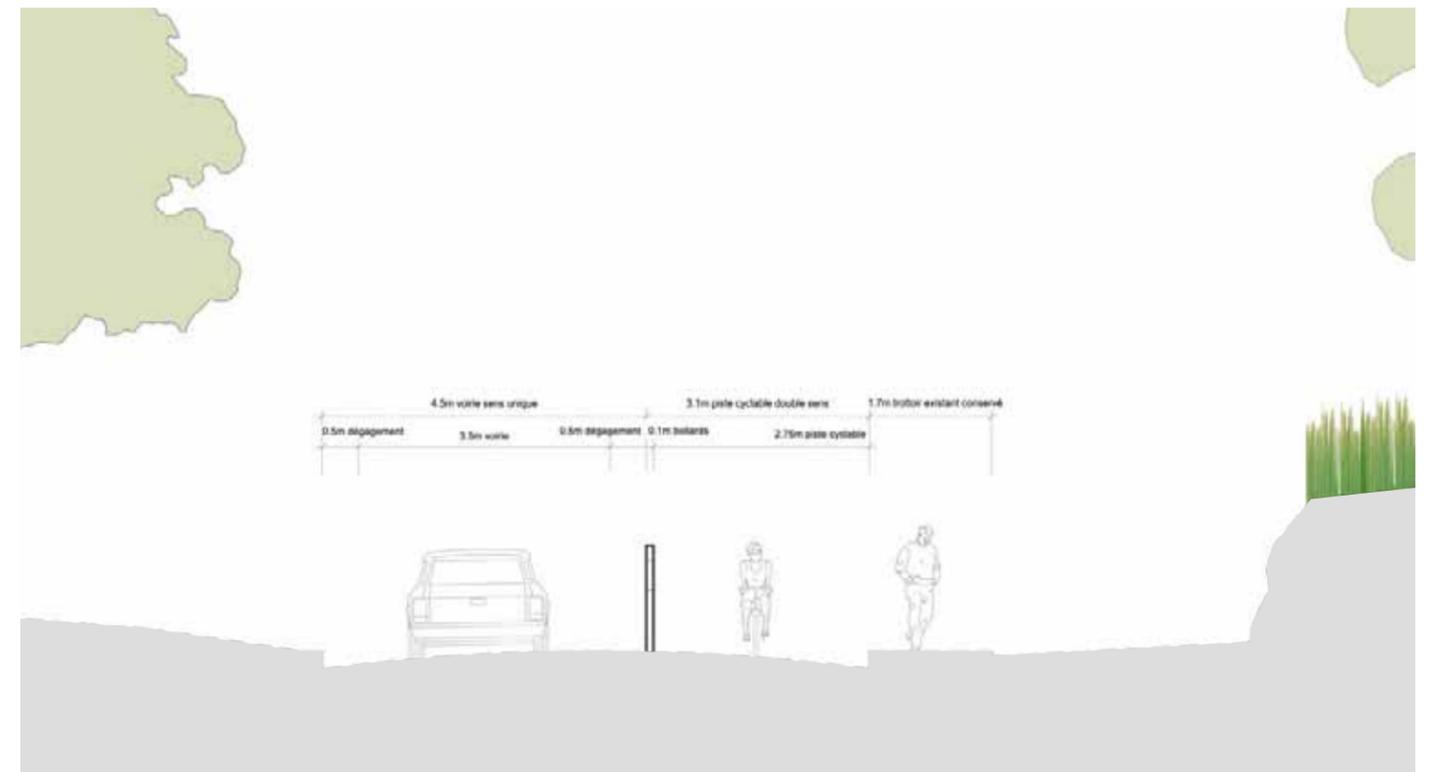


Figure 44: Coupe transversale 01, chemin multifonctionnel, échelle 1:100
 Réf.: Plan d'aménagement temporaire du chemin de ceinture, page 43

5.0 CONCLUSION

L'analyse du secteur Remembrance a permis de mettre de l'avant le potentiel du site à devenir un «neuvième district» dans le parc du Mont-Royal, c'est-à-dire un espace au paysage marquant, proposant une expérience unique de la montagne. Le plan directeur pour le site propose de développer une unité de paysage qui renforce les qualités du secteur en intégrant les principes d'Olmsted. Il s'agit d'un site stratégique au positionnement central dans le nouvel Arrondissement Naturel et Historique du Mont-Royal.

Lien entre la ville et le coeur de la montagne, le secteur Remembrance possède un paysage unique dont le réaménagement accentue le caractère montagneux du parc sur le flanc ouest du mont Royal. Son aménagement permet aux cyclistes et aux piétons d'atteindre le sommet de la montagne. Il met en valeur une vue unique sur le mont de Westmount (parc Summit). La stratégie de plantation permet de renforcer le secteur des «Glades». L'aménagement du «neuvième district» est l'opportunité de créer un modèle de développement durable pour le parc d'Olmsted. Le projet favorise les modes de déplacements alternatifs à la voiture et propose une gestion écologique des eaux et de la végétation.

Les travaux décrits dans ce rapport peuvent être réalisés par phase, en commençant par l'aménagement de l'accès au lac et du chemin de ceinture pour poursuivre avec le démantèlement de l'échangeur et l'aménagement du chemin Remembrance. Cette séquence peut toutefois être ajustée et certaines phases inversées comme le démontre l'étude effectuée.

En tant que «neuvième district», le secteur Remembrance devra être baptisé. Plusieurs noms ont déjà été évoqués par notre équipe et les architectes paysagistes de la Ville de Montréal: le corridor, le parkland, la montée douce, le contre-bas, le flanc ouest, le chemin des souvenirs, le secteur du soleil couchant...

6.0 BIBLIOGRAPHIE

1. Ministère de la culture et des communications, Direction du patrimoine, *Les valeurs et les patrimoines du mont Royal*, Objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention, mars 2005, 18 pages.
2. Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, Service des loisirs et du développement communautaire, *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*, février 1990, 121 pages.
3. Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, Module de la planification urbaine, Division des espaces libres et du réseau vert, *Plan de mise en valeur du mont Royal*, 1992, 63 pages.
4. Ville de Montréal, *Les chemins de ceinture et de traverse du mont Royal*, faciliter la découverte des patrimoines de la montagne, extrait d'une présentation 'power point'.
5. Ville de Montréal, dossier 046-34, Groupe Cardinal-Hardy, *Parc du Mont-Royal, aménagement d'une patinoire réfrigérée et des abords du Lac-aux-Castors*, plan d'ensemble et plan d'aménagement 2004, décembre 2004, 25 pages.
6. Ville de Montréal, avis de la Direction des parcs et espaces verts, *Construction de condominiums face à l'échangeur Remembrance/Côte-des-Neiges*, Deux condominiums qui formeraient une barrière entre le parc du Mont-Royal et le flanc est du sommet de Westmount, 5 avril 2004, 11 pages.
7. Ville de Montréal, Génivar et Daoust Lestage, *Étude de scénarios pour le réaménagement de l'échangeur Remembrance à la jonction avec le chemin de la Côte-des-Neiges*, plans et coupes, 2006.
8. Ville de Montréal, Services des parcs sports et espaces verts, Mathilde Ménard, stage dans le cadre de la 3^{ième} année de bachelors, *Recherche sur le secteur de la Maison Smith*, 2005, 23 pages.
9. Ville de Montréal, Groupe d'intervention urbaine de Montréal, *La Montagne en question 1*, 1988, 109 pages.
10. Ville de Montréal, Groupe d'intervention urbaine de Montréal, *La Montagne en question 2*, 1988, 77 pages.
11. Commission des biens culturels du Québec, *Étude de caractérisation de l'Arrondissement historique et naturel du parc du Mont-Royal*, décembre 2005, 170 pages.
12. National Association for Olmsted Parks, *Déclaration concernant le mont Royal*, le 27 septembre 2002, Montréal, CA.
13. Beveridge, Dr. Charles E., *Le mont Royal dans l'oeuvre de Frederick Law Olmsted / CEB préliminaire*, traduction Hélène Thibodeau, 62p.
14. *Charte du mont Royal*, inogurée en 1876.
15. *Charte de Burra*, datant de 1979 et mise à jour en 1999.
16. *Charte de Florence* datant de 1982.

Liste de documents numériques (Ville de Montréal):

1. Plan historique de 1870, Propriété Smith.
2. Plan historique de 1877, Carte d'Olmsted.
3. Plan historique de 1877, Secteur Glades, Carte d'Olmsted.
4. Plan historique de 1907, Secteur Glades, Plan Pinsonault.
5. Plan historique de 1947, Secteur Glades, Plan des sentiers, chemins et constructions.